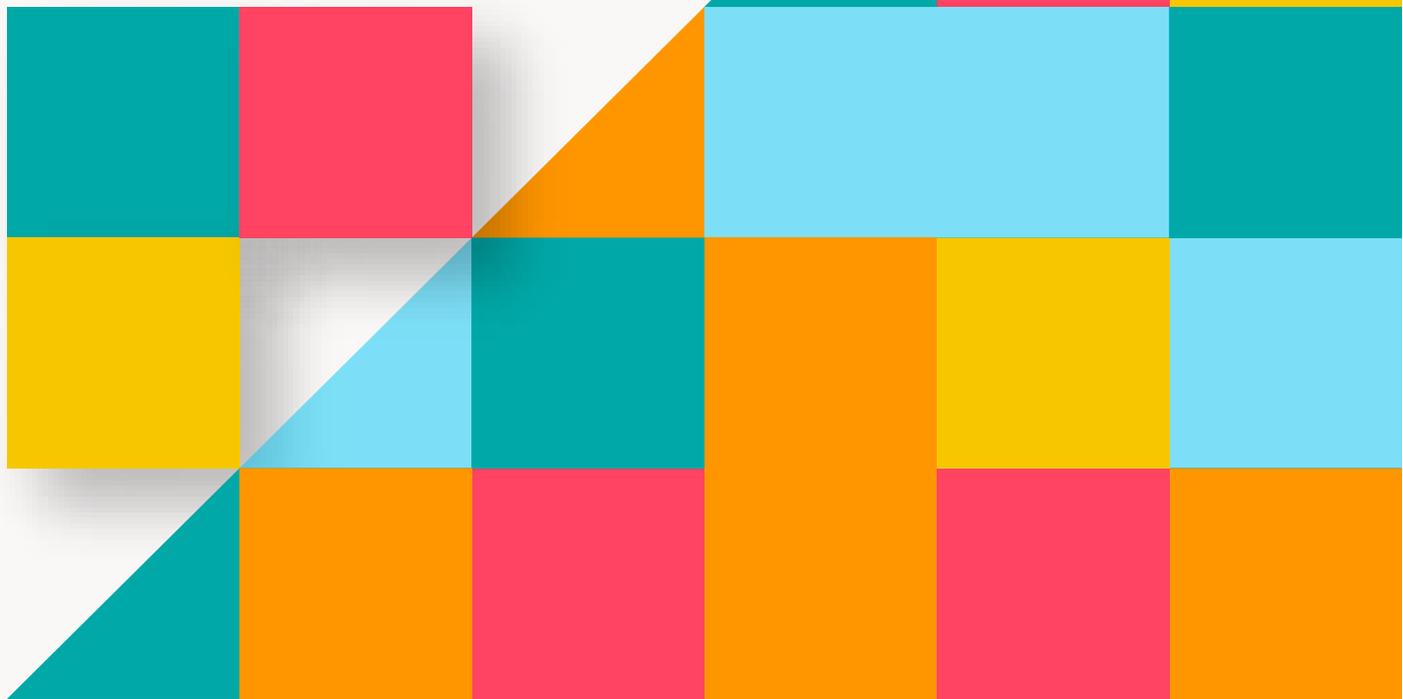


Projet **E**ducatif de **T**erritoire

2021-2026





« Le projet éducatif territorial est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer les missions et les responsabilités, de façon conjointe et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société mais aussi dans l'environnement local au sein duquel ils vivent ».

(Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes)

“ L’Éducation est l’arme la plus puissante pour changer le monde. ”

Nelson MANDELA



LE MOT DU PRÉSIDENT

L’Éducation est un droit fondamental reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme. C’est la clé pour le développement social, économique et durable d’un pays, d’un territoire. Elle favorise le développement humain et donne à chacun le pouvoir de faire des choix. C’est un outil puissant vers l’émancipation de chacun pour construire son avenir.

De véritables enjeux territoriaux se tissent autour de l’éducation de tous. Il s’agit de favoriser une adaptation de cette éducation de tous les enfants du territoire en fonction de leurs conditions de vie, via les projets déployés dans toutes nos structures d’accueil, via les équipements que nous mettons en place et via les politiques de notre collectivité territoriale, le SIMAJE.

Ces enjeux révèlent l’intérêt d’une approche territorialisée de cette prise en charge des enfants et ce, depuis la petite enfance. Il est primordial que l’ensemble des acteurs éducatifs (services de l’État, collectivités territoriales, organismes sociaux) coopèrent pour assurer par le biais d’un accueil optimisé au rayonnement et au développement du territoire.

Nous sommes là pour impulser et soutenir une offre de services en matière d’accueil, d’éducation, de formation, d’ouverture culturelle, de pratiques de loisirs...qu’il est important d’harmoniser sur l’ensemble du Pays de Lourdes.

A l’échelle du territoire, il faut prendre en compte les différences, les aménagements mais aussi la multiplicité des acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, animateurs, ATSEM, ETAPS, personnels techniques, personnels de restauration, accompagnants, parents élus du territoire, associations et partenaires territoriaux...) pour fédérer et tisser un lien resserré autour de valeurs à transmettre à nos enfants, comme le vivre ensemble, le principe de laïcité qui autorise toutes les convictions, le dépassement de soi, l’entraide, la solidarité et le respect. Les valeurs de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) sont un repère essentiel pour une meilleure cohésion sociale.

Le Président,
Thierry LAVIT



SOMMAIRE

A . PRÉAMBULE AU DOCUMENT CADRE	5	b/ La circulaire MENE2119494C du 23 juin 2021	16
I . CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'ENFANT DU TEMPS DE LA PETITE ENFANCE À L'ENFANCE	6	c / La Convention Territoriale Globale (CTG)	17
a/ Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux.....	6	C. LE BILAN DU PEdT 2018-2021	19
b/ S'adapter à chaque enfant et adolescent ...	6	I - LES FAMILLES	19
c/ Favoriser une ouverture sur le monde	7	II - LES PROFESSIONNELS	19
II . ASSURER UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ENTRE LE TEMPS DE LA PETITE ENFANCE, LE TEMPS SCOLAIRE, LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ET LE TEMPS EXTRASCOLAIRE	8	D - LE PEdT 2021/2026	20
a/ Développer l'alliance éducative	8	I - LE PÉRIMÈTRE GLOBAL ET PUBLIC DU PEdT	20
b/ Développer les liens entre les acteurs qui oeuvrent au sein d'un même espace éducatif	8	II - LA DURÉE DU PEdT	20
c/ Assurer une continuité entre les différents temps de l'enfant	8	III - LES PARTENAIRES DU PEdT	20
III . PRENDRE EN COMPTE ET FACILITER L'INCLUSION	8	a/ Institutionnels.....	20
IV . LA PARENTALITÉ.....	9	b/ Associatifs	21
V . L'ACCÈS AUX LOISIRS ÉDUCATIFS.....	9	c/ autres	21
VI . L'ENCOURAGEMENT AU PARTENARIAT LOCAL DES ACTEURS DANS LE CHAMP ÉDUCATIF.....	10	IV - LES VALEURS PORTÉES PAR LE SIMAJE	21
B . CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE.....	11	V - LES DÉFIS ÉDUCATIFS À RELEVER.....	22
I . LE CONTEXTE DU SIMAJE	11	a/ Le vivre ensemble, une valeur à partager..	22
II . LES STRUCTURES D'ACCUEILS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.....	14	b/ Les principes d'action	
a/ Dans le champ de la petite enfance	14	VI . LA PETITE ENFANCE	25
b/ Dans le champ de l'enfance.....	14	VII . L'ENFANCE	27
III - LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	16	a/Le temps scolaire et périscolaire	27
a/ L'ordonnance n° 2021-61 du 20 mai 2021	16	b/Le plan mercredi	27
		c/ L'extrascolaire	29
		VIII . LES MOYENS D'ÉVALUATION	30
		E . ANNEXES	34
		I - EVALUATION PEdT 2018/2021 PAR LES FAMILLES	34
		II - EVALUATION PEdT 2018/2021 PAR LES PROFESSIONNELS	44



A. PRÉAMBULE AU DOCUMENT CADRE

LE PEDT : LES PRINCIPES FONDATEURS

- **Territorialité** : Le PEDT a vocation à fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini.
- **Convergence** : Le PEDT formalise la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.
- **Globalité** : Il est proposé à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles, les établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de l'enfance, donc une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.
- **Équité** : L'action éducatrice s'adresse à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

➔ **AINSI, LE SIMAJE RETIENT COMME PRÉALABLES AUX OBJECTIFS DU PEDT, LES ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE SUIVANTS :**

- **Contribuer** à créer non seulement une école juste pour tous et exigeante pour chacun, mais aussi des espaces éducatifs qui soient également des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour l'enfant et le jeune.
- **Intégrer** les principes de la devise républicaine et ceux de laïcité, de mixité sociale, de coopération entre élèves, entre enfants et entre jeunes, de reconnaissance de la capacité de chacun à apprendre du « vivre ensemble ».

OBJECTIFS DU PEDT

I. CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'ENFANT DU TEMPS DE LA PETITE ENFANCE AU TEMPS DE L'ENFANCE

II. ASSURER UNE CONTINUITÉ ET UNE COHÉRENCE ÉDUCATIVE ENTRE LE TEMPS DE LA PETITE ENFANCE, LE TEMPS SCOLAIRE, LES TEMPS PÉRISCOLAIRES, LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

III. PRENDRE EN COMPTE ET FACILITER L'INCLUSION

IV. IMPLIQUER LES PARENTS ET LES FAMILLES DANS LES ACTIONS ÉDUCATIVES

V. FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS AUX LOISIRS ÉDUCATIFS

VI. ENCOURAGER ET ORGANISER LE PARTENARIAT LOCAL DES ACTEURS DANS LE CHAMP ÉDUCATIF POUR UNE MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DU TERRITOIRE

CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE L'ENFANT

DU TEMPS DE LA PETITE ENFANCE AU TEMPS DE L'ENFANCE

a/ Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux.

L'enfant est au centre de l'attention de nombreux acteurs : familles, enseignants, SIMAJE, pairs, autres adultes.

Toutes les actions éducatives concourent au même but : la réussite scolaire et éducative de l'enfant et du jeune.

Le parcours éducatif de l'enfant et du jeune, tant comme élève que comme individu, s'inscrit en permanence dans des temps successifs de la petite enfance au temps scolaire, périscolaire, temps extrascolaire.

Ce parcours éducatif s'inscrit aussi dans de multiples environnements, de la cellule familiale à l'espace des différentes structures fréquentées.

L'ENFANT DANS LE TEMPS

Il est essentiel de prendre en compte les capacités **physiques, cognitives, psychologiques** de l'enfant, car celles-ci évoluent dans la durée parce qu'il grandit mais aussi en fonction des circonstances, durant tous les temps de la journée, de la semaine et de l'année.

L'enfant chemine du temps de la petite enfance à celui de l'entrée au collège de 0 à 12 ans.

Pour veiller à son équilibre et pour que son éducation soit cohérente, il en résulte la mise en place de **parcours éducatifs** qui vont structurer la prise en charge de l'enfant dans le temps.

L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

Il importe de :

- Créer un environnement favorable à l'éveil aux apprentissages et aux loisirs des enfants et des jeunes,
- créer un environnement physique de qualité sur l'ensemble du territoire, adapté au public,
- mettre les moyens logistiques nécessaires aux écoles et aux lieux d'apprentissage, prolonger la mise en place de personnel qualifié et renforcement des équipes au sein des structures, pour permettre à chacun de développer sa sûreté émotionnelle, physique et morale et sa capacité à agir.

b/ S'adapter à chaque enfant et adolescent

- En favorisant l'accueil individualisé dans les espaces collectifs éducatifs, du temps de la petite enfance à l'enfance.
- En prenant en compte la parole de chaque enfant pour conforter son intégration.
- En mettant en place des dispositifs permettant de répondre à des besoins spécifiques :
 - des difficultés passagères de l'enfant ou du jeune,
 - des enfants à besoins particuliers (porteurs de handicap, allophones, nouvellement arrivés, issus de familles itinérantes et de voyageurs).



Sortie nature accueil de loisirs ▲

C/ Favoriser une ouverture sur le monde

- ➔ En favorisant des parcours éducatifs qui, de 0 à 12 ans, permettent :
 - de se situer dans le temps : passé/présent/futur, repères historiques,
 - de se situer dans l'espace du territoire, de se l'approprier : espace naturel, espace urbain, espace rural, etc.,
 - de prendre en compte les modalités d'accès aux offres.

 - ➔ Les **parcours sportifs**, qui permettent la découverte de soi, de ses possibilités, de son espace physique, découvrir son corps, porter une attention à son corps, à sa santé.

 - ➔ Les **parcours d'éducation artistique et culturelle** rendent accessible l'art et la culture, en vue de développer le goût, la curiosité, la connaissance de l'Autre.

 - ➔ Les **parcours d'éducation à la culture scientifique et au développement durable** sensibilisent les jeunes et les enfants aux grands problèmes du monde contemporain, développer une conscience critique et personnelle de la réalité du monde.

 - Permettre l'ouverture à l'**international et aux nouvelles technologies** : échanges avec d'autres enfants et d'autres jeunes d'autres pays pour sensibiliser à l'intérêt de la pratique des langues étrangères, et de l'utilisation des outils numériques, etc.
-

ASSURER UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ENTRE LE TEMPS DE LA PETITE ENFANCE, LE TEMPS SCOLAIRE, LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ET LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

a/ Développer l'alliance éducative

Les parties prenantes de l'éducation, rassemblées dans le PEDT, font alliance au service de la réussite de l'enfant et du jeune.

Le PEDT, en s'employant à construire un corpus commun de valeurs éducatives pour tous les partenaires dans un territoire donné, peut inciter l'ensemble des acteurs à s'approprier ce corpus, afin d'assurer les continuités et cohérences éducatives.

b/ Développer des liens entre les acteurs qui œuvrent au sein d'un même espace éducatif

Organiser des rencontres et temps d'échanges pour partager la connaissance :

- du lieu mutualisé ou/et partagé : évènements, projets, potentiel,
- du public commun : parents, enfants,
- de l'environnement socio-économique de l'enfant accueilli,
- de rendre efficient la mutualisation des moyens.

c/ Assurer une continuité entre les différents temps de l'enfant.

- Favoriser la rencontre entre les acteurs éducatifs, croiser les métiers, avec le souci de la cohérence dans les approches et objectifs pédagogiques,
- croiser les projets : échanger sur les projets, projet d'école et projet de l'accueil de loisirs, projet du centre social,
- soutenir et intégrer les parents dans cette continuité .

PRENDRE EN COMPTE ET FACILITER L'INCLUSION

Il s'agit ici de favoriser la réussite de l'enfant fragilisé en développant des actions de soutien individualisé ou collectif.

- **Accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap** sur tous les temps pour qu'ils puissent réussir leur parcours scolaire et éducatif et faciliter leur inclusion.

La mise en place des accompagnants d'enfants en situation de handicap sur le temps périscolaires, le soutien à l'installation des unités d'enseignement avec les établissements spécialisés.

- **Favoriser** l'accès pour les **enfants relevant de l'éducation spécialisée** à une offre éducative,
- accompagner l'accueil des **enfants issus des quartiers politiques** de la Ville,
- favoriser des actions de **préventions santé** afin d'anticiper des situations qui pourraient fragiliser les enfants.

IV. LA PARENTALITÉ

Les parents sont les premiers éducateurs des enfants.

L'échange et la communication avec les familles, tout comme leur implication au sein du PEDT, sont les garants d'une coéducation réussie.

Aussi, pour garantir la place des parents dans le PEDT l'alliance éducative se concentre autour d'objectifs suivant :

- **Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en offrant** des accueils petites enfances de qualité, de proximité et accessibles à tous, ainsi que des accueils enfance sur les temps périscolaires et extrascolaires accessibles à tous.
- **Sécuriser les parents** en proposant des temps d'adaptation et d'information de la petite enfance à l'enfance.
- **Valoriser et respecter les parents dans leur projet éducatif propre.**
- **Informers les familles :**
 - sur les progrès de l'enfant,
 - sur l'environnement éducatif territorial pour l'enfant et le jeune.
- **Aider les familles à s'impliquer dans les apprentissages à la maison ;**
- Initier ou **développer des pratiques culturelles, sportives, environnementales, qui peuvent être pratiquées par les parents et leurs enfants**, permettant ainsi de créer des moments privilégiés de reconstruction ou d'affermissement des liens familiaux ;
- **Mobiliser les compétences parentales** pour l'organisation des activités proposées aux jeunes.
- **Apporter une aide aux parents**, information, orientation ou expertise.

V. L'ACCÈS AUX LOISIRS ÉDUCATIFS

Le **temps libre**, c'est peut-être toute l'activité ludique que la communauté éducative propose, mais c'est d'abord la liberté pour l'enfant de choisir ses centres d'intérêts.

Afin de répondre au mieux à ses aspirations il est nécessaire de :

- **Rendre visible et accessible** les offres existantes,
- mener une **politique tarifaire équitable**, afin de permettre à tous d'investir le champ du temps libre,
- **apporter un soutien ciblé sur les territoires**, au regard des besoins repérés afin de favoriser une proximité,
- assurer une **liaison entre tous les temps : temps extrascolaire/temps scolaire/temps périscolaire**, afin de créer une cohérence dans l'offre de loisirs,
- **permettre au jeune**, dès le plus jeune âge, de s'investir en toute sécurité lui permettant de construire ses apprentissages et son parcours personnel,
- **solliciter et impliquer les jeunes et leurs parents** au sein d'instances décisionnelles concernant le temps hors scolaire,
- prendre appui sur le **socle commun de connaissances**, de compétences et de culture pour développer des activités diversifiées, ludiques complémentaires, durant les temps périscolaires,

- **favoriser l'accessibilité des espaces éducatifs** pour les enfants et les jeunes porteurs de handicap,
- proposer **un encadrement** de qualité, formé pour ces activités spécifiques,
- prendre en compte **l'évolution des modes d'accès** des jeunes à l'art et à la culture (nouveaux médias),
- **réajuster l'offre** grâce aux évaluations des actions menées,
- **organiser un accueil individualisé** et personnalisé dans toutes les structures.

VI. L'ENCOURAGEMENT AU PARTENARIAT LOCAL DES ACTEURS DANS LE CHAMP ÉDUCATIF

Pour faire vivre ce principe de continuité éducative, il est nécessaire de :

- **alimenter les différents réseaux d'acteurs** investis dans le champ éducatif,
- **consulter la communauté éducative : les acteurs, pour qu'ils s'informent et soient informés**, pour qu'ils partagent leur diagnostic, pour qu'ils évaluent leurs actions et qu'ils aient un regard sur celles des autres, pour qu'ils développent des projets en commun,
- organiser **des moments de rencontre réguliers** et structurés, en garder la mémoire,
- **favoriser des temps de formation en commun** (formation métiers croisés si les besoins en sont exprimés : ATSEM/enseignants, rencontres sur l'école maternelle, etc.),
- **développer des modes d'information entre acteurs.**



B. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE

I. LE CONTEXTE DU SIMAJE

DE LA CCPL AU SIMAJE : UN PEU D'HISTOIRE....

◆ 17 décembre 2002 : la Communauté de Communes du Pays de Lourdes est créée dans le cadre de la décentralisation du territoire national. Son objectif est d'optimiser les moyens financiers et humains des communes par leur mutualisation. A l'origine, elle rassemblait 9 communes : Adé, Barlest, Julos, Loubajac, Lourdes, Paréac, Peyrouse, Poueyferré et Saint-Pé de Bigorre, auxquelles est venue s'ajouter la commune de Bartrès en 2010.

Ces compétences étaient la gestion des déchets, l'aménagement du territoire, le développement économique du territoire.

◆ 1^{er} juillet 2005 : la CCPL s'est dotée de la compétence scolaire, péri et extra scolaire. Les communes ayant une école comme Lourdes, Adé, Poueyferré Loubajac, et Saint Pé ont ainsi transféré leurs écoles et leurs accueils de loisirs. La gestion matérielle des établissements scolaires et l'organisation des accueils de loisirs ont été ainsi mutualisés sur le territoire. Ce transfert de compétence a entraîné un gros transfert de moyens humains et financiers de la part des communes.

◆ Depuis 2010, la CCPL exerçait la compétence petite enfance et coordonnait les diverses structures qui s'adressent aux familles avec des enfants de moins de 3 ans.

Ont été définies d'intérêt communautaire :

- ◆ la crèche hospitalière Saint-Vincent de Paul
- ◆ la crèche associative Halte-Garderie La Souris Verte
- ◆ la Ludothèque
- ◆ le Relais Assistantes Maternelles

◆ 1^{er} janvier 2014 : la Communauté de Communes de la Baronnie des Angles a fusionné avec la CCPL qui a donc assuré la gestion des écoles d'Arcizac et Lézignan.

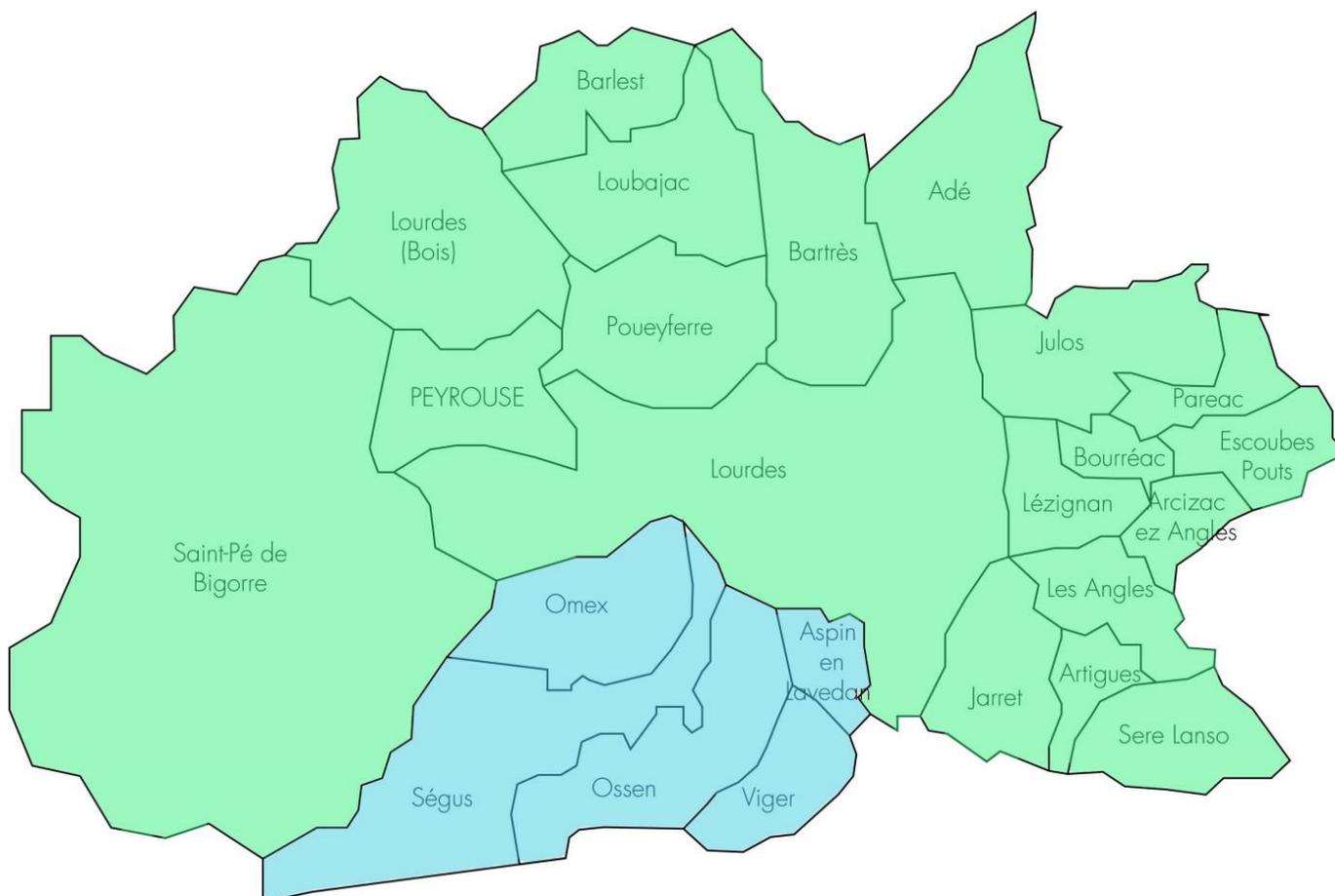
De plus, la compétence « création et gestion d'équipements sportifs définis d'intérêt communautaire » (complexe aquatique de Lourdes) a été ajoutée.

◆ 1^{er} janvier 2017 : suite à l'application de la Loi Notre, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a été créée et a exercé entre autre la compétence optionnelle scolaire, péri, extrascolaire et petite enfance. La CCPL a donc été dissoute.

◆ 31 décembre 2017 : la CATLP a rendu la compétence optionnelle scolaire, péri, extrascolaire et petite enfance à chaque commune. Ces dernières ont décidé de maintenir cette compétence en intercommunalité. Les communes de l'ex CCPL et ex CCB ont donc créé le Syndicat Intercommunal Multi Accueil Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes, dit SIMAJE, au 1^{er} janvier 2018.

◆ 1^{er} janvier 2018 : Madame la préfète des Hautes-Pyrénées a autorisé, par arrêté n° 65-2017-12-14-007, la création d'un nouveau Syndicat Intercommunal Multi-Accueils, Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes dit « SIMAJE » pour reprendre les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires ainsi que la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire petite enfance restituées par la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées entre les communes suivantes :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| ◆ ADÉ | ◆ LOUBAJAC |
| ◆ ARCIZAC EZ ANGLES | ◆ LOURDES |
| ◆ ARTIGUES | ◆ OMEX |
| ◆ ASPIN EN LAVEDAN | ◆ OSSEN |
| ◆ BARLEST | ◆ PARÉAC |
| ◆ BARTRÈS | ◆ PEYROUSE |
| ◆ BOURRÉAC | ◆ POUEYFERRÉ |
| ◆ ESCOUBES-POUTS | ◆ ST PÉ DE BIGORRE |
| ◆ JARRET | ◆ SÉGUS |
| ◆ JULOS | ◆ SERE LANSO |
| ◆ LES ANGLES | ◆ VIGER |
| ◆ LÉZIGNAN | |



Une volonté forte des élus du territoire dès le départ d'avoir une communauté de services à la population.

La compétence scolaire, péri et extrascolaire en était le phare dès 2005.

- ◆ Une harmonisation par le haut des enveloppes budgétaires allouées aux écoles et aux accueils de loisirs dès le 1er janvier 2006.
- ◆ Une prise en compte de la totalité du patrimoine avec un plan de rénovation et une mise aux normes des bâtiments jusqu'à ce jour.
- ◆ Une communauté qui est passée de 9 communes en 2005 à 23 communes à ce jour.

Un principe de base

- ◆ L'enfant au cœur de nos préoccupations
- ◆ Co-éducation et continuité éducative
- ◆ Travail et perspectives scolaires éducatives sur l'ensemble des écoles du territoire

Ceci s'est construit dans une volonté de cohérence, d'harmonisation, de soutien et de valorisation.

....et des changements

- ◆ Professionnalisation des agents (plan de formation)
- ◆ Spécialisation des agents pour éviter l'usure professionnelle
- ◆ La mise en place de temps régulier de concertation
- ◆ Ouverture du service : multiplication des partenariats (conventions d'objectifs avec les associations locales)
- ◆ Mise en place de groupe de travail institutionnel et partenarial



LES STRUCTURES D'ACCUEILS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES LIÉS AU SIMAJE

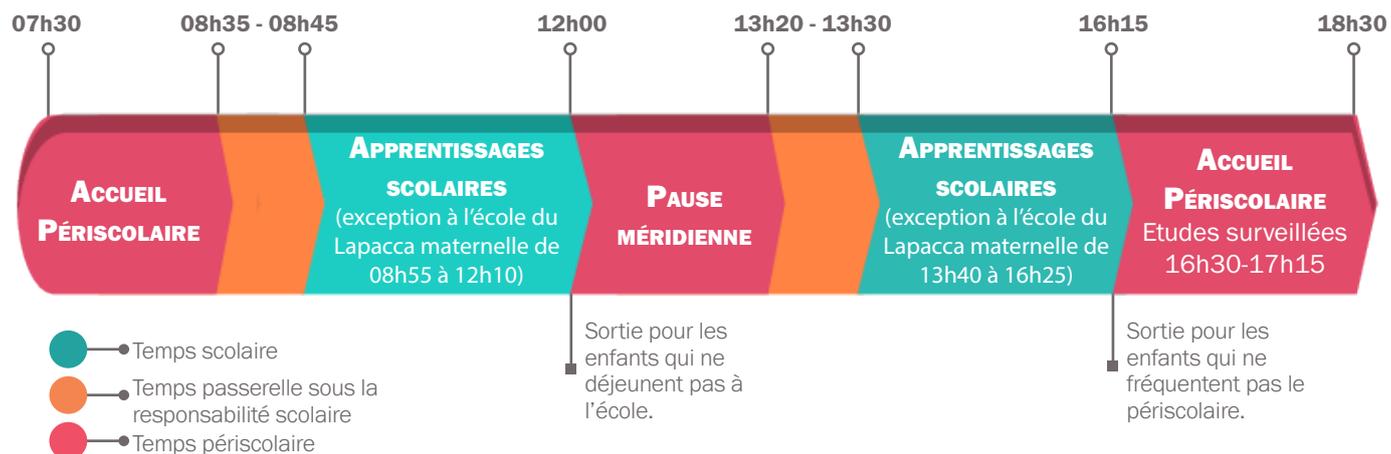
a/ Dans le champ de la petite enfance

STRUCTURES		COORDONNÉES
CRÈCHE HOSPITALIÈRE SAINT-VINCENT DE PAUL	25 rue des Pyrénées - 65100 LOURDES	☎ 05.62.94.13.46
CRÈCHE ASSOCIATIVE HALTE-GARDERIE LA SOURIS VERTE	28 rue du Pibeste - 65100 LOURDES	☎ 05.62.42.17.97
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)	place Jean-Marie de la Mennais - 65100 LOURDES	☎ 05.62.42.71.65

b/ Dans le champ de l'enfance

STRUCTURES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES		COORDONNÉES
ADÉ	7 rue des écoles - 65100 AdÉ	☎ 05.62.94.90.84
MATERNELLE DE L'OPHITE	2 boulevard d'Espagne- 65100 LOURDES	☎ 05.62.94.24.35
LÉZIGNAN	village - 65100 LÉZIGNAN	☎ 05.62.42.95.49
LAPACCA	50 rue de Langelle - 65100 LOURDES	☎ 05.62.94.13.33
HONORÉ AUZON	17 rue de Langelle - 65100 LOURDES	☎ 05.62.94.22.57
POUEYFERRÉ	2 rue des Ecoles - 65100 POUEYFERRÉ	☎ 05.62.94.78.65
LÉZIGNAN	2 rue de l'Ecole - 65100 LOUBAJAC	☎ 05.62.35.41.69
LOUBAJAC	50 rue de Langelle - 65100 LOURDES	☎ 05.62.94.13.33
MATERNELLE DARRESPOUEY	10 rue Darrespouey - 65100 LOURDES	☎ 05.62.94.20.73
MATERNELLE LANNEDARRÉ	43 A, chemin de Lannedarré - 65100 LOURDES	☎ 05.62.42.30.63
SAINT-PÉ DE BIGORRE	19 rue des Ahumats - 65270 SAINT-PÉ DE BIGORRE	☎ 05.62.92.86.95
OSSEN	2 chemin des Marbrières - 65100 OSSEN	☎ 05.62.92.67.66
PLAN MERCREDI AU LAPACCA	50 rue de Langelle - 65100 LOURDES	☎ 06.84.67.82.20

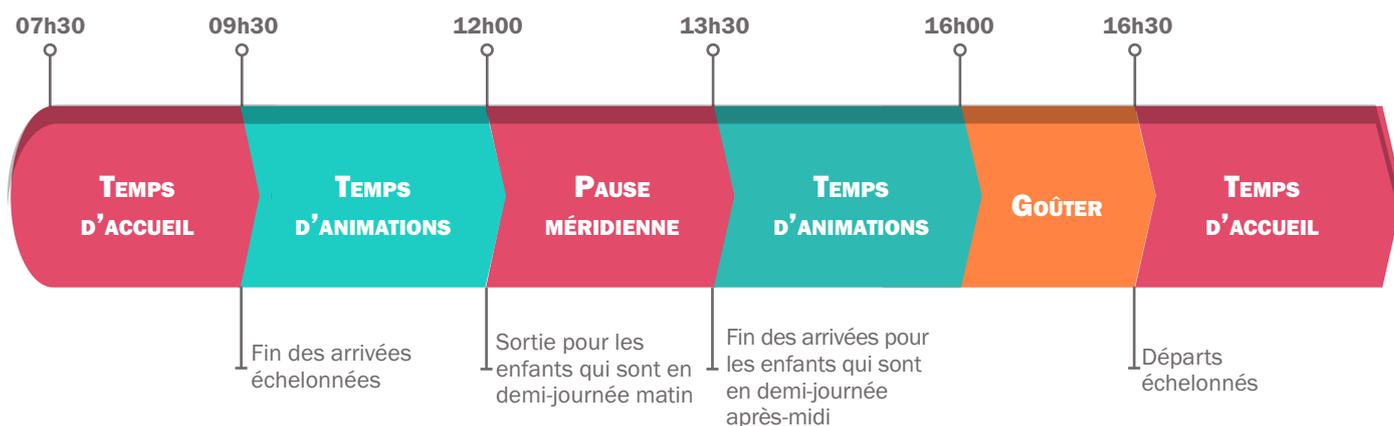
LUNDI • MARDI • JEUDI • VENDREDI



STRUCTURES EXTRASCOLAIRES		COORDONNÉES
LAPACCA ➔ Vacances scolaires (sauf Noël)	50 rue de Langelle - 65100 LOURDES	☎ 06.84.67.82.20
DÉCOUVERTE SPORTS VACANCES ➔ Toutes les petites vacances (sauf Noël)	Palais des Sports François Abadie 27 Chemin de Lannedarré - 65100 LOURDES	☎ 07.80.34.50.98
ADÉ, LÉZIGNAN, POUYFERRÉ ➔ Printemps et été	7 rue des écoles - 65100 ADÉ village - 65100 LÉZIGNAN 2 rue des Ecoles - 65100 POUYFERRÉ	☎ 05.62.94.90.84 ☎ 05.62.42.95.49 ☎ 05.62.94.78.65
SAINT-PÉ DE BIGORRE ➔ Vacances d'été	19 rue des Ahumats - 65270 SAINT-PÉ DE BIGORRE	☎ 05.62.92.86.95
ACCUEILS DE LOISIRS SPORTIFS ➔ 3 semaines en juillet	Palais des Sports François Abadie 27 Chemin de Lannedarré - 65100 LOURDES	☎ 07.80.34.50.98
SPORTS ÉTÉ JEUNES ➔ 3 semaines en juillet	Gymnase de la Coustète 4 impasse du Lapacca - 65100 LOURDES	☎ 07.80.34.50.98

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS «NON EXCLUSIVEMENT SPORTIFS» DU SIMAJE

DU LUNDI AU VENDREDI



III. LES POLITIQUES PUBLIQUES

a/ L'ordonnance n° 2021-61 (article 99 de la loi ASAP Accélération de la Simplification de l'Action Publique) publiée au journal officiel du 20 mai 2021 annonce une réforme des modes d'accueil

Le gouvernement vient de prendre une ordonnance visant à faciliter le développement de services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant.

Présentée au Conseil des ministres du 19 mai 2021 par le ministre des Solidarités et de la Santé et le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, l'ordonnance relative aux services aux familles a été publiée au Journal officiel du 20 mai 2021. Ce texte est pris en application de l'article 99 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.

Les services aux familles recouvrent les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité. À cet égard, l'ordonnance fonde, d'une part, l'unité des modes d'accueil du jeune enfant en affirmant qu'établissements, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile sont trois modalités d'un même service aux familles, réunies par des **objectifs communs**. Le texte définit, d'autre part, le domaine du soutien à la parentalité comme celui des activités consistant à apporter à des parents écoute, conseils, informations, et, plus généralement, tout accompagnement dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Pour chacune de ces deux catégories de services aux familles, l'article 2 de l'ordonnance prévoit la mise en place d'une charte définissant les principes de qualité qui s'y appliquent, apportant ainsi en particulier la garantie d'une qualité de service homogène quel que soit le mode d'accueil auquel les parents recourent pour leur jeune enfant. Ce même article remplace les relais assistants maternels, créés par la loi du 27 juin 2005, par des relais Petite Enfance.

Pour remédier à l'insuffisante coordination entre les acteurs du secteur, l'article vient réviser en profondeur la gouvernance des politiques locales d'accueil du jeune enfant et l'insérer dans un périmètre élargi d'une nouvelle gouvernance des services aux familles, au niveau départemental pour favoriser le maintien et le développement territorial d'offres de services intégrées, construites sur l'analyse des besoins pluriels des parents et des territoires. Les comités départementaux des services aux familles travailleront ainsi à « un meilleur maillage du territoire, mais également à une offre d'accueil diverse, de qualité et à même de mieux répondre aux besoins de tous les parents ». L'activité de ces comités départementaux des services aux familles fera l'objet d'une évaluation associant les collectivités territoriales.

L'ensemble de ces dispositions de niveau législatif est accompagné de dispositions réglementaires qui seront prises dans les prochaines semaines. Toutefois, l'entrée en vigueur des dispositions impliquant des modifications importantes dans l'organisation et le fonctionnement des services aux familles est reportée au 1^{er} janvier 2022.

b/ Circulaire MENE2119494C du 23 juin 2021 de rentrée 2021 MENJS-DGESCO de Jean-Michel BLANQUER

Le SIMAJE s'inscrit pleinement dans les politiques publiques actuelles.

« L'école est la colonne vertébrale de la République, son berceau et le lieu de construction de son avenir. Elle en partage les défis, la force et les promesses ».

Le SIMAJE contribuera aux 4 objectifs posés par la circulaire du ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui doivent nous permettre de consolider quatre dimensions essentielles de notre « maison commune » :

→ L'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général. La circulaire demande d'inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires.

→ L'École comme lieu où se construisent le rapport et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste.

Faire l'expérience quotidienne de l'égalité, du respect, de la possibilité d'être eux-mêmes par l'application d'une règle commune qui préserve leur liberté de conscience et celle des autres, leur garantit un égal enseignement, leur ouvre les mêmes perspectives, les prépare à exercer les mêmes droits et devoirs. Cette formation d'individus libres, éclairés, égaux et fraternels n'est pas désincarnée ou théorique : tout élève en bénéficie chaque jour dans l'espace scolaire comme public.

Bâtir des synergies inédites pour accompagner les différents temps de l'élève en s'appuyant sur le nouveau périmètre de notre ministère. Se mettre au service de la réussite de tous les élèves et de l'unité de notre société.

Incarner et faire vivre et transmettre les principes et valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que la laïcité. Au-delà de ces principes, c'est en fait la culture humaniste, fondée sur l'idée que chacun doit trouver sa place dans la société. Le respect de l'autre suppose en outre de lutter ensemble, sans répit, contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme ou de harcèlement.

Avec les collectivités territoriales, le ministre souhaite consolider l'enseignement des langues et encourager leur découverte dès le premier degré. Dans le cadre du Plan mercredi, un effort particulier de découverte des langues régionales qui font partie de notre patrimoine culturel vivant est demandé.

Enfin, il ne saurait avoir de respect de l'autre et de tout autre sans l'éducation au développement durable, qui permet d'appréhender la complexité des grands enjeux contemporains en partant de la transition écologique.

→ L'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive.

La promesse républicaine exige de notre part que nous poursuivions sur la voie de la réduction des inégalités et du déploiement d'une réelle égalité des chances.

L'école doit être promotrice de santé.

→ L'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Il s'agit de fédérer les élèves et la communauté éducative autour d'enjeux communs et inscrire l'action de l'école dans le territoire.

C/ La Convention Territoriale Globale (CTG)

Acteur majeur de la politique familiale, la CAF des Hautes-Pyrénées assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La convention d'objectifs et de gestion de la branche famille pour la période 2018-2022 porte de fortes ambitions en matière de territorialisation des politiques publiques. Ainsi, l'action de la Caf vise à s'adapter aux besoins diversifiés des habitants des territoires et à mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet de territoire.

La démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) s'inscrit dans cette dynamique dont l'objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des partenaires en faveur des habitants d'un territoire afin de mieux répondre à leurs besoins.

Il s'agit d'une démarche :

- globale, touchant une diversité de domaines (petite enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit, logement, vie sociale, numérique ...).
- participative, la construction de la réponse la mieux adaptée aux besoins du territoire s'appuyant sur les acteurs locaux.

La CTG est adossée à un diagnostic partagé de territoire, comportant une enquête auprès des habitants. Il vise à objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources existantes, des problématiques repérées et des moyens mobilisés.

Un accord cadre a été signé entre la CAF, le SIMAJE, la Ville de Lourdes qui vise à définir les modalités de collaboration dans la mise en place d'une démarche de CTG sur le territoire du secteur Sud de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (Lourdes et ses territoires périphériques) qui permettra la construction d'un schéma de développement, afin de répondre aux axes stratégiques et opérationnels qui se dégageront du diagnostic dans les domaines de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès au droit, la vie sociale, le logement, le numérique...

Il entérinera l'engagement financier des partenaires au titre des Conventions d'Objectifs et de Financements (COF) Bonus Territoire signées avec les Gestionnaires d'équipements ou avec la(es) collectivités dès 2021.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées



C. LE BILAN DU PEDT 2018-2021

Une enquête a été lancée début 2021 afin de faire une évaluation pour recueillir les avis des parents, des professionnels afin de croiser les points de vue et d'améliorer la politique éducative de la collectivité.

Les premiers Projets Educatif De Territoire (PEdT) du SIMAJE ont couvert la période 2014-2021.

Cinq axes prioritaires ont été travaillés :

- L'exploitation des ressources locales
- Les temps calmes
- La cohérence et la continuité entre les acteurs
- L'accueil de la différence
- La sécurité

Durant cette période, nous avons connu de nombreux changements de structures, d'organisations scolaires, de propositions périscolaires et extrascolaires.

L'objectif est resté le même : créer une offre d'activités éducatives qualitative en vue de favoriser la réussite éducative du plus grand nombre de jeunes du Pays de Lourdes.

Avant de mettre en place un nouveau PEdT, le SIMAJE a souhaité dresser le bilan de ces 3 années.

Les résultats vont sont présentés ci-dessous.

I. LES FAMILLES

EVALUATION DU PEDT PAR LES FAMILLE

(372 RÉPONSES SOIT 45%)

Voir annexe (page 34) pour le détail du retour de l'enquête des familles.

II. LES PROFESSIONNELS

EVALUATION DU PEDT PAR LES PROFESSIONNELS

(79 RÉPONSES SOIT 66,4%)

Voir annexe (page 44) pour le détail du retour de l'enquête des professionnels.

I. LE PÉRIMÈTRE GLOBAL ET PUBLIC DU PEdT

Le SIMAJE est composé de 23 communes qui représentent 21 363 habitants. La ville centre est Lourdes, elle représente 13 692 habitants.

Nombre d'enfants potentiellement concernés (chiffres année scolaire 2020/2021) :

Etablissements publics :

Relais Assistants Maternels	37
Crèche St Vincent de Paul	96
Halte-garderie La Souris Verte	53
Ecoles maternelles Lourdes	294
Ecoles primaires hors lourdes	363
Ecoles élémentaires Lourdes	437

Etablissements privés :

Crèche Ste Elisabeth.....	78
Ecoles primaires Lourdes	531
Ecole primaire St Pé de Bigorre	34

Soit un total de :

264 enfants dans le champ de la petite enfance
1 659 enfants dans le champ de l'enfance

II. LA DURÉE DU PEdT

Le présent projet est élaboré pour une durée de 5 ans, posé sur la durée du mandat des élus, mais révisable annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation qui sera examiné en comité de pilotage.

Le PEdT sera en conséquence amendé pour l'année suivante en fonction du bilan qui en aura été fait.

III. LES PARTENAIRES DU PEdT

a/ Institutionnels

SIMAJE, CAF, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), Conseil Départemental, Etat, ville de Lourdes (le service vie citoyenne jeunesse en relation avec le GIP politique de la Ville via le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)).

Certains partenariats via des conventions d'objectifs sont déjà conduits avec le Château fort-Musée pyrénéen de Lourdes par exemple.

Le SIMAJE travaille déjà en étroite collaboration avec d'autres collectivités ou syndicats mixtes, comme le SYMAT avec lequel des projets ont déjà été conduits autour du tri, du gaspillage alimentaire...

b/ Associatifs

Toutes les associations et les clubs sportifs du territoire.
Certains partenariats via des conventions d'objectifs sont déjà conduits :

STRUCTURES	DURÉE
SAS LOURDES PYRÉNÉES GOLF CLUB	CONVENTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023
LE SIVU DU PIBESTE	CONVENTION POUR L'ANNÉE 2021

D'autres sont en construction avec la maison de la Sismicité de Lourdes, Les Petits Débrouillards, Les Pêcheurs du Lavedan...

C/ Autres

Les parents d'élèves élus aux conseils des écoles, différents organismes liés à l'animation, prestataires indépendants.

Pour la rentrée 2021, le SIMAJE a revu son organisation et une personne viendra en soutien au responsable du secteur enfance dans sa mission de coordination des équipes. Elle sera en charge plus particulièrement de la relation et de l'animation du réseau des partenaires en appui aux équipes pour le montage des différents projets d'animation. L'objectif est de renforcer les partenariats existants et d'en développer de nouveaux.

IV. LES VALEURS PORTÉES PAR LE SIMAJE



L'enjeu est de former l'adulte de demain et de faire cheminer l'enfant en lui faisant prendre conscience de **ses droits et de ses devoirs**. Chaque structure d'accueil doit pouvoir être le lieu de cette formation citoyenne, un **lieu d'expérimentation** en se référant aux **valeurs républicaines** et aux **valeurs de la Laïcité**.

Le Projet Educatif de Territoire doit permettre aux enfants et aux jeunes de faire **l'expérience de la citoyenneté**. Il faut leur permettre de les **vivre ensemble** au travers d'actions concrètes, de projets et d'activités au sein du territoire. La volonté du SIMAJE est de considérer l'enfant comme **un individu à part entière**.

Pour cela, **une bienveillance** envers tous les enfants sera portée par l'ensemble des adultes afin de prendre en compte les besoins physiologiques et psychologiques et ainsi décliner **une offre de service différenciée** aux attentes liées **aux diverses phases d'évolutions**.

V ■ LES DÉFIS ÉDUCATIFS À RELEVER

a/ **Le vivre ensemble, une valeur partagée : un cadre commun**

Le SIMAJE, de par sa genèse, est l'indicateur d'une démarche forte et engagée des élus. Ayant une vision partagée autour des compétences petite enfance, scolaire, péri et extrascolaire, ils ont souhaité dès le départ, les porter en intercommunalité et les mutualiser dans l'intérêt général.

Esprit d'équipe, solidarité et complémentarité sont des valeurs également recherchées chez les agents du SIMAJE. C'est pourquoi, il est important de souligner qu'en complément des agents qui œuvrent sur les écoles et les accueils de loisirs, les différents services administratifs du SIMAJE ou mutualisés avec la Ville de Lourdes et les différents secteurs techniques s'impliquent et œuvrent aussi au quotidien, en quête d'efficience, pour un accueil des enfants et des jeunes de qualité.

L'école, comme les accueils de loisirs sont des lieux de vie, de socialisation et d'apprentissages, avec des espaces collectifs organisés. Ils ont pour vocation de préparer les enfants d'aujourd'hui à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, afin d'y prendre une place active et concernée.

Le SIMAJE s'appuie par nature sur les principes intangibles du pacte républicain : Liberté, Égalité, Fraternité. La laïcité complète ce triptyque, car elle est le cadre qui permet de placer chaque individu sur un pied d'égalité, en préservant la liberté individuelle de pensée et de conscience de chacun. Elle crée les conditions d'un espace commun à tous par-delà les différences et encourage l'apprentissage du « vivre ensemble » auprès des plus jeunes.

Ces choix s'expriment par le biais de verbes d'action, traduction de finalités éducatives et de la volonté de les voir appliqués concrètement au sein des structures d'accueils :

◆ **Favoriser l'émancipation, l'autonomie de l'enfant et l'inclusion**

Chaque enfant doit avoir la possibilité de développer ses potentialités, d'être libre et autonome, d'exercer des choix dans sa vie personnelle et d'agir avec discernement sur son environnement.

Le SIMAJE souhaite faire une offre de loisirs diversifiée – en matière artistique, culturelle, scientifique, sportive mais aussi concernant l'image, les techniques de communication, la santé, l'environnement..., et que celle-ci soit accessible, tant au plan de l'information, de l'inclusion que de la tarification.

◆ **Encourager la citoyenneté et le respect des règles de vie en collectivité**

La pratique de la coopération, de l'entraide et de la responsabilisation permet à l'enfant d'accéder à une citoyenneté qui puise sa force dans son application concrète, de prendre conscience des notions d'intérêt général et de solidarité. Alors qu'individualisme et repli sur soi pèsent trop souvent sur notre société, le SIMAJE réaffirme que le développement d'une conscience citoyenne est aussi le gage d'un épanouissement personnel. Chaque professionnel se doit de mettre en place et de respecter les conditions de la participation des enfants au sein des structures (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), de les amener à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie collectifs, en privilégiant l'ouverture sur le monde et les enjeux de son évolution.

Ceci ne devient possible que si les adultes qui entourent l'enfant lui apportent une réponse claire et cohérente à son besoin d'évoluer dans un cadre juste et structurant.

◆ **Éducation au développement durable (EDD) - Agenda 2030 : le SIMAJE aussi...**

Les grandes questions de société qui se posent de façon récurrente et amplifiée depuis la dernière décennie, relatives notamment au climat, à la biodiversité et aux pandémies, ont révélé la nécessité d'une prise de conscience collective. Ces problématiques sont désormais au cœur du projet collectif et de l'engagement pédagogique du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS).

Dans ce contexte, l'éducation au développement durable joue plus que jamais un rôle essentiel pour sensibiliser et former les citoyens de demain, pour leur donner les clés de lecture nécessaires et leur donner les moyens d'agir.

L'EDD est source de projets, de rencontres et de coopérations multiples. Elle peut et doit s'appuyer sur les réalités locales, en cohérence avec les enjeux spécifiques de chaque territoire.

Toutefois, il est important de partager un cadre de référence auquel pourront se référer la communauté éducative et l'ensemble de nos partenaires. « Viens avec moi », c'est le sens littéral du « vademecum » produit par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, dont la vocation est de donner ainsi des repères à tous les acteurs de l'EDD.

Le SIMAJE souhaite s'engager et participer à atteindre les 17 objectifs de développement durable posés par l'ONU dans l'Agenda 2030.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les élus sont en pleine réflexion sur les projets de construction de la crèche St Vincent de Paul à Lourdes, la réhabilitation construction du centre aéré de Lourdes et le devenir d'une cuisine centrale qui confectionne les repas des élèves en temps scolaire, des enfants et des jeunes hors temps scolaire. Le SIMAJE, à court terme, sera peut-être amené à confectionner les repas des deux multi-accueils que sont La Souris Verte et la crèche St Vincent de Paul.

Une attention particulière est portée par les élus sur l'éveil au goût et la qualité des repas servis aux enfants. Du même ordre, un travail collectif et collaboratif devra être engagé par les différentes structures et services sur tous les temps, afin de lutter contre toutes les formes de gaspillage, qu'il soit alimentaire ou matériel.

b/ Les principes d'action : principes généraux du PEDT

Ces principes guideront les actions du PEDT et constitueront un cadre de préoccupation permanente pour les acteurs concernés.

◆ **L'éducation : une responsabilité partagée**

Les parents sont bien évidemment les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. L'Éducation nationale, pilier du pacte républicain, accompagne les enfants non seulement par la transmission des savoirs, mais aussi par le travail d'acquisition de leurs valeurs sociales et citoyennes. Le SIMAJE, comme tiers espace éducatif, travaille au quotidien avec l'éducation nationale et les familles.

Le PEDT, en tant que document cadre qui fait naître les différents projets, reconnaît, affirme et légitime cette responsabilité partagée, qui n'a pas vocation à nuire aux responsabilités individuelles des différents co-éducateurs, mais bien à induire de fait la mobilisation et la coopération de tous dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect de l'autorité parentale pour instaurer une culture commune et un équilibre pour l'enfant qui grandit.

◆ **La cohérence entre les différentes politiques, mesures et actions éducatives menées par le SIMAJE et l'Éducation nationale doit être recherchée**

L'esprit de la loi de la Refondation de l'école de la République envisage l'éducation non formelle, celle organisée par le SIMAJE par exemple, comme un complément à la mission de l'Éducation nationale. La complémentarité entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle doit se construire autour d'outils d'interconnaissance. Ainsi, le socle commun des connaissances, de compétences et de culture doit être le trait d'union entre les différentes formes d'éducation. Proposé comme cadre de référence, il doit permettre à chaque acteur de rendre compréhensibles leurs intentions éducatives.

L'enjeu est donc de permettre aux enfants de bien apprendre, de bien grandir dans leur école, dans leur famille, dans leur territoire. Alors que l'école est parfois vécue ou perçue comme un lieu fonctionnant en vase clos, comme un territoire éducatif non partagé, l'enjeu est de ne plus penser l'école comme un espace hermétique. **L'ambition, ici réaffirmée, est que l'éducation est l'affaire de tous. L'enjeu est de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun.** Il est nécessaire de construire et d'accompagner cette ouverture, en envisageant les acteurs (du parent aux jeunes en passant par les éducateurs au sens large) comme membres d'une même communauté éducative. Le périscolaire doit venir en appui aux apprentissages scolaires, en les facilitant et les expérimentant. Le rôle de l'extrascolaire s'inscrira dans une continuité de la démarche éducative posée par la collectivité.

Les notions de « continuité éducative », de « légitimité des acteurs », de « cohérence dans le discours », du « climat de confiance », de « respect et de valorisation », de « règles communes » doivent être des pistes à approfondir entre professionnels pour travailler le bien-vivre ensemble au sein de l'école.



Les notions de « parentalité », du « socle commun », « d'inclusion », de « parcours thématiques sur les notions des apprentissages scolaires transversaux » mais aussi l'engagement des jeunes, la lutte contre les discriminations sont des pistes à approfondir pour travailler en cohérence entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ce principe s'illustre notamment par la formalisation de passerelles et temps d'échanges réguliers entre les deux institutions, visant à échanger sur les orientations et les projections de terrain.

◆ **La qualification des acteurs éducatifs doit être renforcée par des rencontres formelles en dehors du temps de présence avec les enfants**

Actions de formation, échanges de pratiques, temps de régulation, conférences-débats... sont autant de moyens pour contribuer à créer du lien entre les acteurs éducatifs, tout en favorisant l'innovation éducative, par l'enrichissement des connaissances et des compétences de chacun.

◆ **Les parents, au cœur de nos enjeux**

La prééminence éducative de la cellule familiale doit être étayée et réaffirmée. Partant du postulat que la société, et par conséquent, que la cellule familiale évoluent, les institutions doivent donc réinterroger leurs pratiques relationnelles pour s'adapter à ces mutations.

Toute initiative pouvant améliorer la communication famille/structures et permettant la constitution d'un réel partenariat éducatif, basé sur une relation de confiance en l'institution, doit être favorisée et valorisée : temps d'échange et de partage entre professionnels et parents autour de leurs préoccupations en matière d'éducation, réflexions autour d'espaces intermédiaires entre institutions et lieux de vie, mise en place d'activités enfant/parent, supports d'informations..., sont autant d'exemples à travailler.

◆ **Les actions engagées par le PEDT doivent systématiquement faire l'objet d'une évaluation**

Un projet n'existe pas s'il ne contient pas une évaluation. Afin d'éviter de faire de l'évaluation un contrôle de fin de convention, le prochain PEDT la pensera et l'intégrera à chaque étape de sa construction. Le projet s'appuiera sur des expérimentations passées ou à venir pour ensuite les généraliser et les adapter au contexte. Cette évaluation passera par des formes variées, mais devra être partagée pour cheminer ensemble vers un objectif commun. Cette évaluation co-construite permettra ainsi le débat et l'échange sur des éléments partagés.

VI. LA PETITE ENFANCE

Les enfants entre 10 semaines et trois ans sont accueillis par divers acteurs : associatifs, publics, privés qui proposent aux familles des projets d'accueils collectifs ou individuels différents.

Les missions du SIMAJE dans le domaine de la petite enfance sont aujourd'hui principalement centrées sur l'animation d'un Relais Assistants Maternels.

Le Relais Assistants Maternels du SIMAJE est doté depuis septembre 2020 d'un nouveau local aux normes Petite Enfance, situé Place Jean-Marie de la Mennais à Lourdes, en centre-ville, avec un vaste parking attenant pour faciliter son accès. Son aménagement adapté a été pensé et réfléchi pour le bien-être des enfants qui sont très sensibles à leur environnement et pour accueillir les assistants maternels et les parents dans les meilleures conditions.

Le Relais travaille en étroite partenariat avec la PMI, la Caf et avec l'ensemble des animatrices RAM du 65 pour une cohérence départementale des missions des RAM.

Le Relais est un lieu d'information et de ressources pour les parents, les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile, un lieu également de socialisation et d'éveil des jeunes enfants.

La mission du RAM est aussi de promouvoir l'accueil individuel et d'accompagner la professionnalisation des assistants maternels pour offrir une qualité d'accueil aux enfants.

Le Relais offre ainsi un cadre professionnel centré sur l'enfant. Il invite les assistants maternels à :

- Penser l'environnement de l'enfant pour lui permettre d'explorer par lui-même et développer son autonomie.
- Aiguiser leur regard à « l'observation professionnelle » afin d'être au plus près des besoins des enfants.
- Développer des postures professionnelles bienveillantes qui garantissent la sécurité affective des enfants et la confiance en eux.
- S'ouvrir aux nouvelles pédagogies reconnues qui apprennent à changer notre regard sur l'enfant et à transformer nos pratiques (la motricité libre, la libre exploration éducative, réfléchir au sens des activités que l'on propose aux enfants...).

Le Relais propose des réunions thématiques ponctuelles et des activités d'éveil hebdomadaires avec les enfants enrichis régulièrement par des intervenants (psychomotriciens, musiciens...), par des animations mensuelles intergénérationnelles avec la Résidence Labastide et la micro-crèche de Jarret pour renforcer la pluridisciplinarité du lieu.

Les élus travaillent à ce jour à la recherche d'un terrain pour permettre la reconstruction de la crèche St Vincent de Paul sur Lourdes et par ce projet étudiera le fait que cette crèche devienne d'intérêt communautaire.

Une subvention est également versée pour le fonctionnement de la halte-garderie associative la Souris Verte, de nouveaux locaux venant de leur être construits et fournis par le SIMAJE.

Des passerelles seront recherchées et une complémentarité construite entre professionnels pour permettre un passage facilité entre les structures d'accueils de la petite enfance à celles de l'enfance.

Carnaval au RAM



VII. L'ENFANCE

Depuis la réforme des rythmes scolaires et la mise en place de son 1er PEdT en 2014, le SIMAJE s'est engagé dans une démarche qualité visant la cohérence et la continuité de ses actions. Ce nouveau PEdT s'inscrit dans la continuité des attentes institutionnelles. Regrouper au sein d'un même secteur « enfance », des bases et valeurs éducatives communes seront véhiculées entre les deux temps, qu'ils soient périscolaires ou extrascolaires. Ces valeurs colleront aux réalités actuelles de la société et du territoire. Pour ce faire, le SIMAJE s'appuie sur des professionnels formés et une organisation structurée qui positionne les professionnels et optimise en complémentarité les compétences de chacun.

Toujours adossées aux valeurs républicaines et éducatives, les équipes d'animation proposeront sur les différents temps :

- des espaces aménagés correspondant aux spécificités et projections des enfants ainsi qu'à leur besoin d'autonomie et de liberté de choix ;
- des activités correspondant au niveau de développement et aux particularités des publics ;
- des projets qui permettent aux enfants et aux jeunes de découvrir leur territoire.

a/ **Le temps scolaire et périscolaire**

En comprenant ce qui l'entoure, en comprenant son histoire, en prenant place dans un contexte spécifique, l'enfant ou le jeune pourra argumenter, s'exprimer, défendre son point de vue, se construire et prendre place dans la Cité. L'esprit critique est **une dynamique** et **l'éveil de la curiosité** est indispensable. Dans de nombreux projets, les acteurs éducatifs envisagent de conduire les enfants et les jeunes vers leur autonomie, ce cheminement passe par une éducation à l'information, comme par exemple un travail tout au long de l'année de participation à la production d'un journal relatant la vie et les activités déployées sur une structure périscolaire. L'enfant apprend à prendre du recul par rapport à tout type d'informations.

L'ensemble des structures fréquentées par les enfants et les jeunes, (l'école, les accueils de loisirs, etc.) doivent pouvoir contribuer à ce développement. Les structures doivent devenir des espaces d'expérimentation citoyens pour développer chez les jeunes des comportements éco-responsables (l'éducation au goût et le gaspillage alimentaire seront particulièrement mis en exergue par exemple pour faire écho à la réflexion engagée par les élus de mise en place d'une cuisine centrale), des lieux d'apprentissage du vivre ensemble, des bonnes conduites pour préserver son corps en bonne santé. Les différents lieux d'accueils collectifs doivent devenir des espaces de dépassement de soi, dans lesquels l'erreur est un outil de construction éducative.

C'est sur l'ensemble de ces bases que les temps périscolaires du SIMAJE doivent se construire, en continuité, complémentarité et soutien des apprentissages scolaires. A noter pour étayer ces propos, l'expérimentation menée depuis deux ans en lien avec l'Éducation nationale « opération salle mathématiques : interventions didactiques et ludiques pour le scolaire et le périscolaire » et qui met en application le partage d'un matériel commun avec des utilisations différentes.

b/ **Le Plan mercredi**

Au-delà de la dénomination, les temps du mercredi devront s'inscrire dans une continuité éducative et une articulation avec les temps de classes et les temps périscolaires. Ils devront être appréhendés comme des séquences périscolaires, nichées au cœur des semaines scolaires.



Salle périscolaire du Lapacca ▲

L'ensemble des accueils de loisirs du SIMAJE sont gérés en régie. Depuis plusieurs années, le SIMAJE a professionnalisé ses équipes de direction et une partie des équipes d'animation ce qui permet de s'appuyer, notamment le mercredi et les petites vacances, sur des équipes stables.

Un accent sera mis sur la proposition de différents parcours thématiques de « découvertes » ou « d'approfondissement » qui peuvent davantage se vivre dans la durée le mercredi. Mise en place dans un esprit de parcours et avec comme ambition de permettre à chaque enfant de rencontrer des situations éducatives variées pour le mettre en réussite. Ces parcours sont variés allant de projets autour de la culture, des sciences, de la nature, du développement durable, du sport...

Ces projets et ces actions sont mis en place de vacances à vacances, mais en fonction des spécificités peuvent aussi durer sur plusieurs cycles. Ils nécessitent l'engagement des enfants et des familles traduit par une inscription dans un souci de continuité et de progression. L'ensemble des parcours est présenté aux enfants. Ils auront le choix de faire ou de « ne pas faire ».

Cette volonté de fédérer les acteurs, de mobiliser l'ensemble des ressources permettra à chaque enfant et chaque jeune de découvrir l'ensemble des possibles sur son territoire.

Les mercredis sportifs ainsi que l'opération « savoir nager » mis en place avec la collaboration des ETAPS continueront de se développer dans ce cadre-là.

C/ L'extrascolaire

Les Accueils de Loisirs sont des espaces de détente. Ils apportent des propositions différentes à ce qui est mis en œuvre tout au long de l'année durant les temps scolaires ou périscolaires, des lieux d'expérimentations et de rencontres.

Une place importante sera laissée aux enfants et aux jeunes qui seront au centre des projets et des préoccupations des adultes. Ils auront ainsi l'opportunité de participer à la construction et la réalisation d'animations au cœur de ces projets.

Pour que le projet des accueils soit le plus adapté aux publics et pour que les acteurs partagent une vision commune, une enquête, un état des lieux recensant les besoins des familles sera mené.

Les différents Accueils de Loisirs doivent permettre aux enfants, ou aux jeunes, de vivre de vrais temps de repos, de coupure, correspondant à leurs besoins et à leurs rythmes. Sollicités en quasi-permanence, ils n'ont que très peu de temps à eux durant les périodes scolaires qui sont aussi rythmées par les obligations de leurs parents. Des plages horaires de temps libre doivent leur permettre de se ressourcer, de récupérer, de déconnecter. Les enfants sont porteurs de très nombreuses attentes de la part du monde des adultes et il apparaît prépondérant que des soupapes leur soient accessibles.

Dans cette logique, les accueils de loisirs proposent des espaces et des temps de loisirs éducatifs en vue de promouvoir le bien-être et le vivre ensemble au sein d'un territoire. Les postures dynamiques des animateurs sont un des éléments qui participent à l'atteinte de cet objectif.

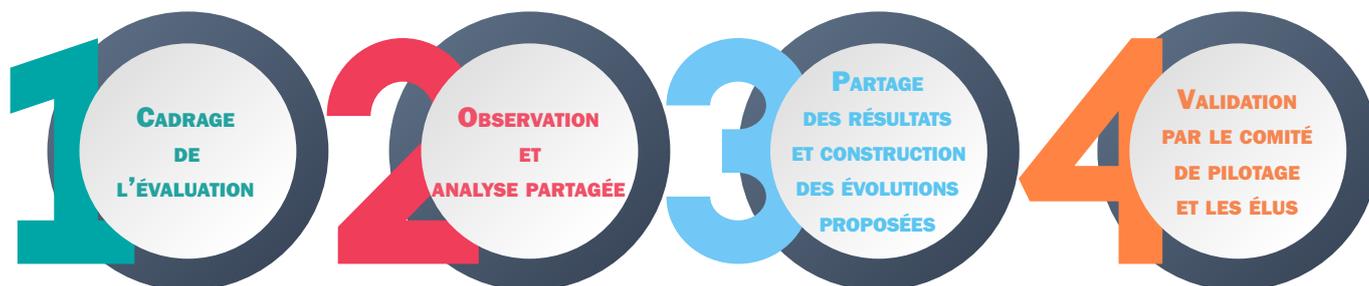
Les équipes de direction et d'animation élaborent le projet de leur structure et l'articulent autour de la démarche et des ambitions du PEdT tout en tenant compte de la polymorphie et la complémentarité des Accueils de Loisirs (maternels, multi-âges, sportifs). Un travail sera conduit par les responsables de structures, afin que les propositions diffèrent et se complètent en fonction des différents accueils proposés sur le SIMAJE.

Animation accueil de loisirs périscolaire Ossen ▼



VIII. LES MOYENS D'ÉVALUATION

UNE DÉMARCHE EN 4 PHASES :



La durée souhaitable d'évaluation est celle d'une année scolaire pour les phases 2, 3 et 4, celles-ci étant idéalement précédées de la phase 1 avant les vacances d'été. Ce calendrier « idéal » vise à être prêt à démarrer la phase 2 d'observation et d'analyse partagée à l'échelle locale dès le début de l'année scolaire 2022.

ACTEURS ET INSTANCES DE GOUVERNANCE DU PEdT :

INSTANCE	MISSIONS	COMPOSITION	FRÉQUENCE
COMITÉ DE PILOTAGE PARTENARIAL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valide le mandat d'évaluation (objectifs, acteurs, méthode, calendrier) ✓ Valide les priorités/le questionnaire évaluatif ✓ Alloue les ressources nécessaires à l'évaluation ✓ Valide les conclusions et décide des suites à donner 	<ul style="list-style-type: none"> ● Élus + cadres SIMAJE ● IEN + CAF + Inspectrice Jeunesse et Sports ● Directeurs d'école + responsables de structures ● Principaux partenaires associatifs ● Représentant des parents d'élève 	1 par an
COMITÉ TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Supervise activités des groupes de suivi de site, fait remonter difficultés et questions le cas échéant ✓ Collecte et consolide les informations (indicateurs, journaux de suivi) ✓ Interagit pour proposer des éléments d'analyse au groupe de suivi via les responsables de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Cadres SIMAJE, accompagnés parfois des responsables de secteur ou de structure selon les situations ● Responsables d'associations ● IEN ou selon les situations conseillers pédagogiques et directeur(s) d'école(s) 	Au terme de chaque période d'année scolaire
GROUPE DE SUIVI DU SITE (ÉCHELLE GROUPE SCOLAIRE)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte les informations, alimente les indicateurs et les journaux de suivi ✓ Les transmet au comité technique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Directeurs d'école + enseignants ● Responsables de structure périscolaire ● Associations intervenant sur l'école 	A définir selon les besoins de chaque site

FINALITÉS POLITIQUES

- Etre un citoyen
- Etre en réussite
- Faciliter l'inclusion
- Faire vivre le territoire

AXES STRATÉGIQUES

Ensemble vers....

- a/ une complémentarité des approches éducatives
- b/ une expérimentation de dispositifs et d'actions concertés
- c/ un accès à tous aux offres de loisirs

....Pour un enfant et un jeune, acteur de sa vie et de son territoire

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

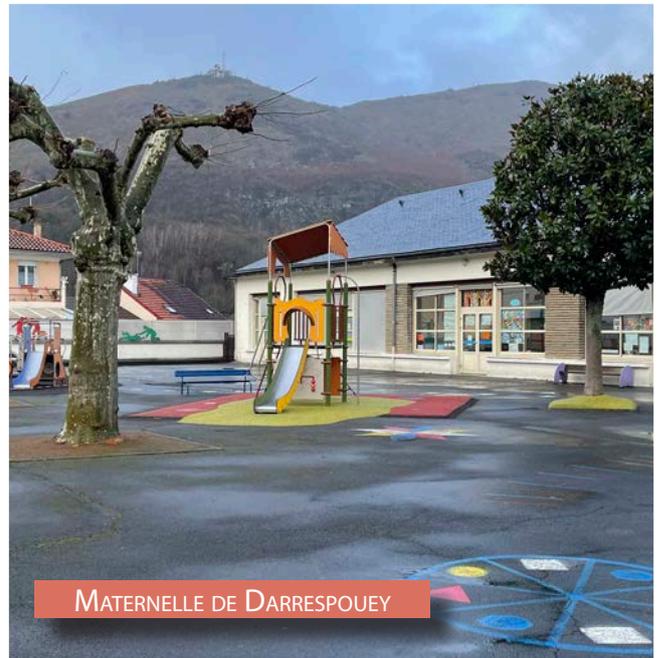
- 1/ être acteur de la réussite éducative des enfants et des jeunes
- 2/ assurer une continuité et une cohérence éducative
- 3/ prendre en compte les publics fragilisés
- 4/ impliquer les familles
- 5/ favoriser l'accès pour tous aux loisirs
- 6/ encourager et organiser le partenariat local des acteurs du champ éducatif pour mieux connaître son environnement

Les critères d'évaluation de la démarche seront à co-construire chaque année dans le cadre des réunions du comité technique.





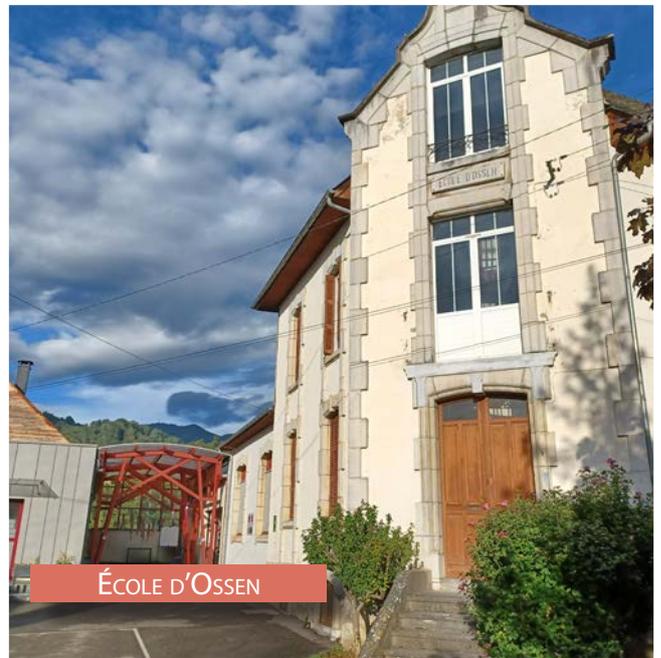
ÉCOLE HONORÉ AUZON



MATERNELLE DE DARRESPOUEY



ÉCOLE D'ADÉ



ÉCOLE D'OSSEN



MATERNELLE DE LANNEDARRÉ



ÉCOLE DU LAPACCA



ÉCOLE DE LÉZIGNAN



ÉCOLE DE LOUBAJAC



MATERNELLE DU LAPACCA



MATERNELLE DE L'OPHTE



ÉCOLE DE SAINT-PÉ

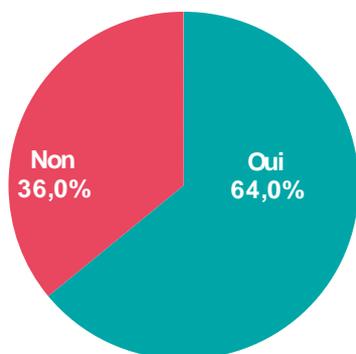


ÉCOLE DE POUYFERRÉ

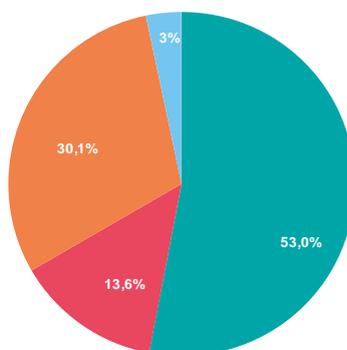
ÉVALUATION DU PEDT PAR LES FAMILLES

(372 RÉPONSES SOIT 45%)

❖ Avez-vous eu connaissance de l'existence de ce PEDt ?

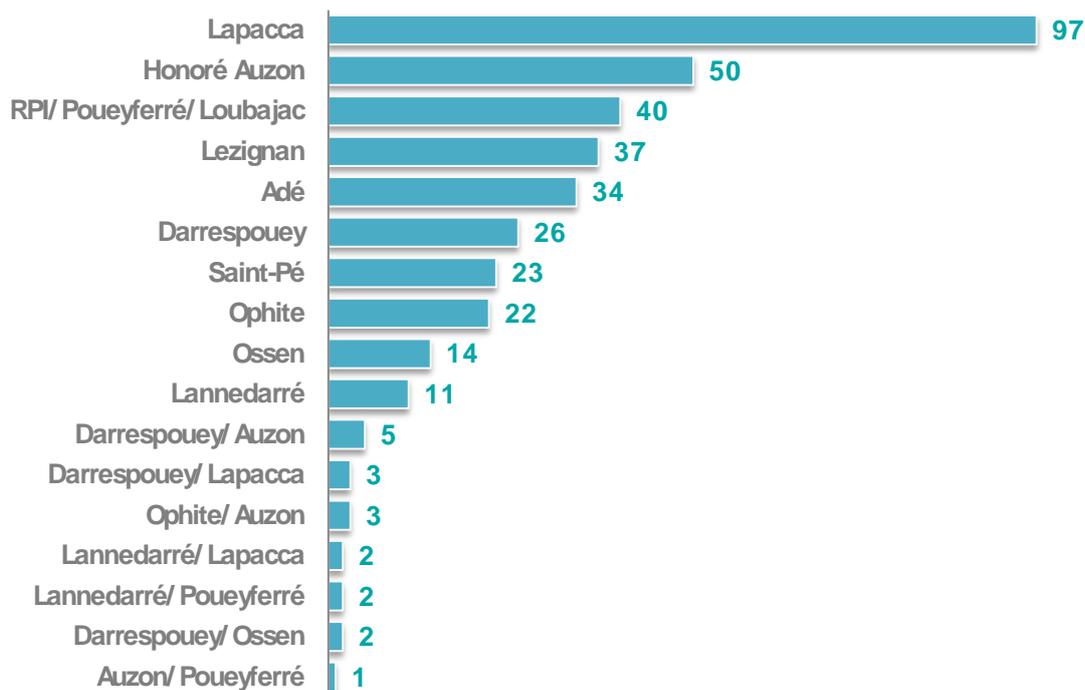


❖ Si oui, par quel biais ?

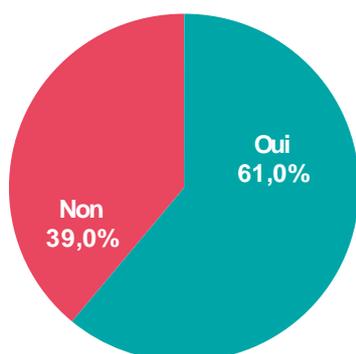


- Programmes et projets des activités fournis par les équipes du Simaje
- Echanges avec les équipes du Simaje
- Site internet/Portail famille
- Autres

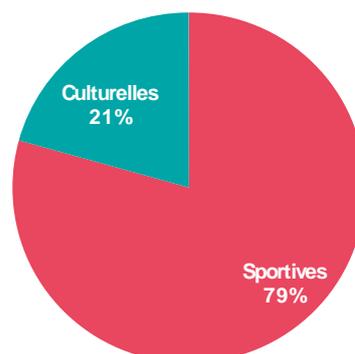
❖ Quelle école fréquente votre/vos enfants ?



❖ Votre enfant pratique des activités hors de l'école ?

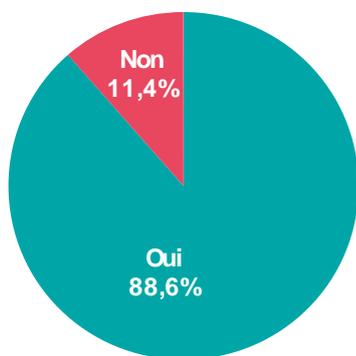


❖ Si oui, de quel type ?

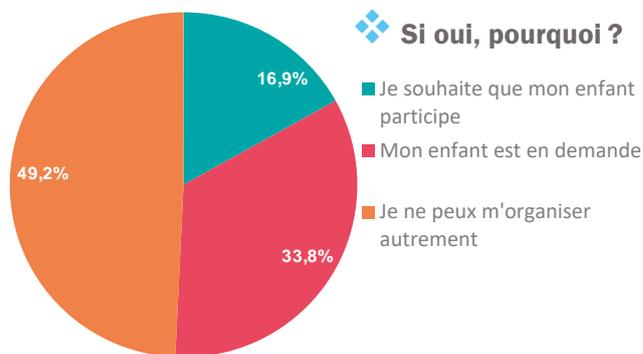


LE PÉRISCOLAIRE

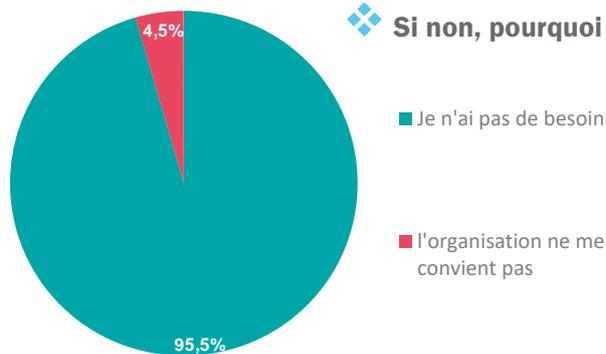
❖ Votre enfant fréquente un des 3 temps périscolaire ? (matin, midi ou soir)



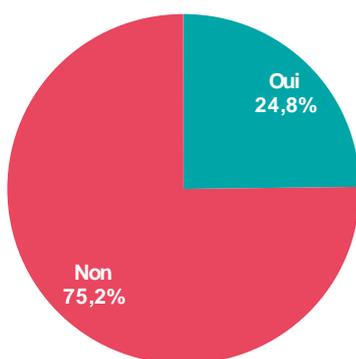
❖ Si oui, pourquoi ?



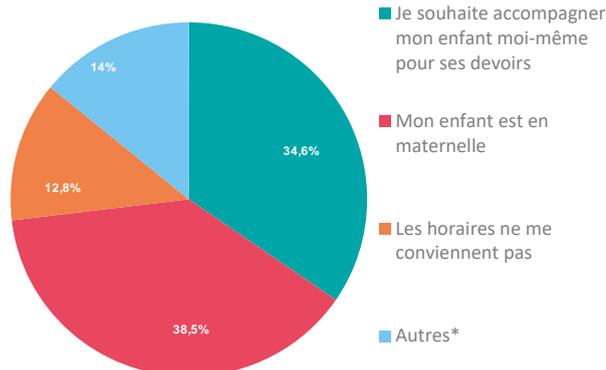
❖ Si non, pourquoi ?



❖ Votre enfant participe à l'étude surveillée ?

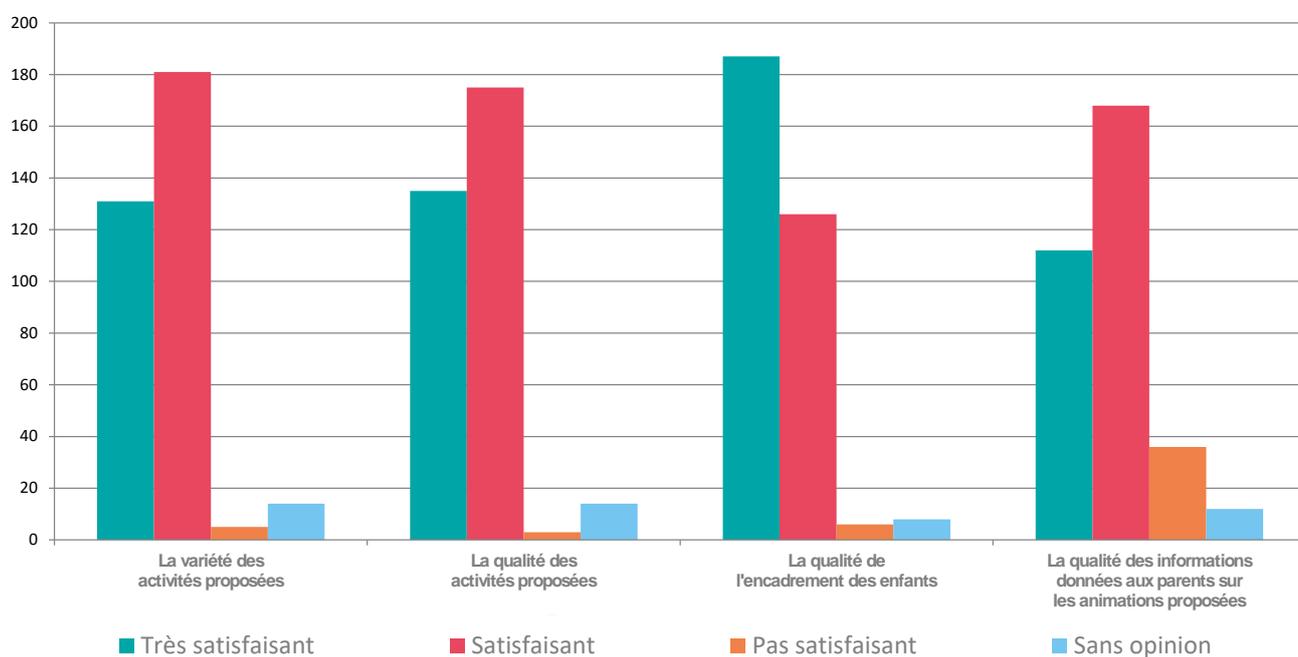


❖ Non, pourquoi ?

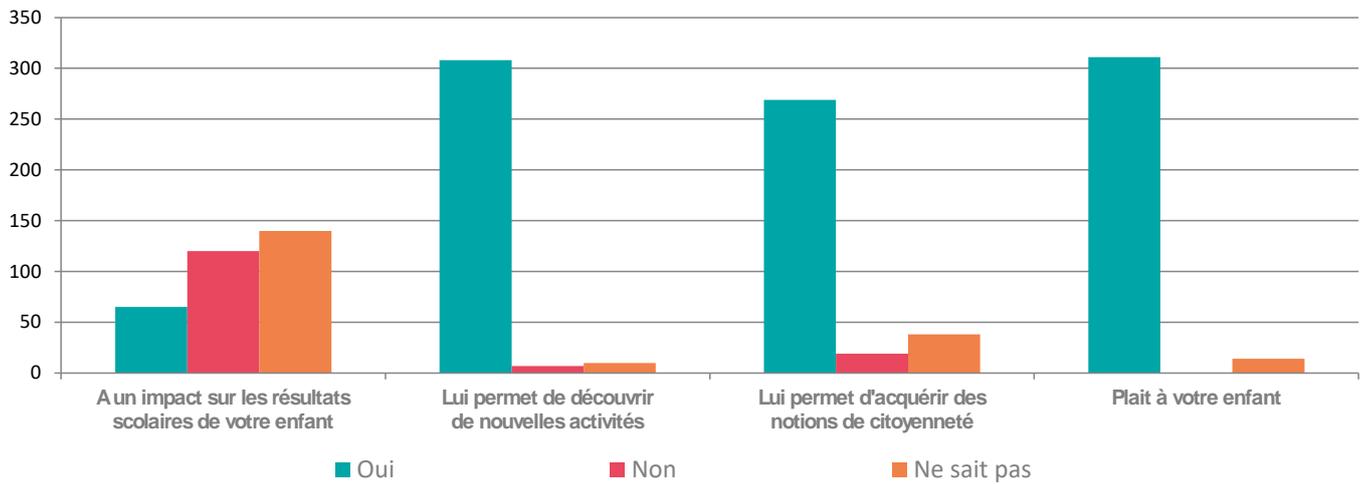


*manque d'autonomie, préfère rentrer à la maison, effectif sur école trop faible, pas de besoin, journées déjà bien remplies, a déjà fait ses devoirs en classe...

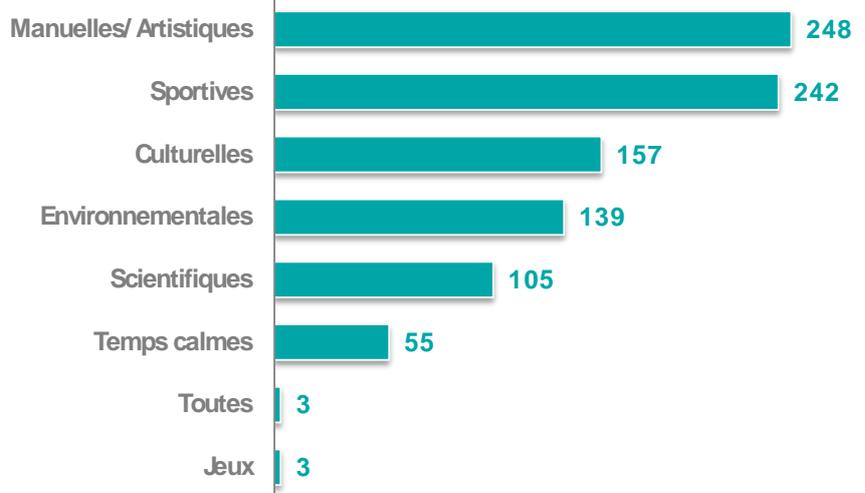
❖ Comment jugez-vous :



❖ Diriez-vous que la participation aux activités périscolaires :

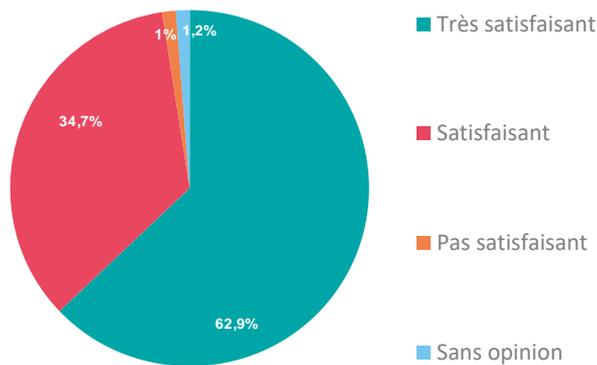


❖ Quelles activités préfère votre enfant ?

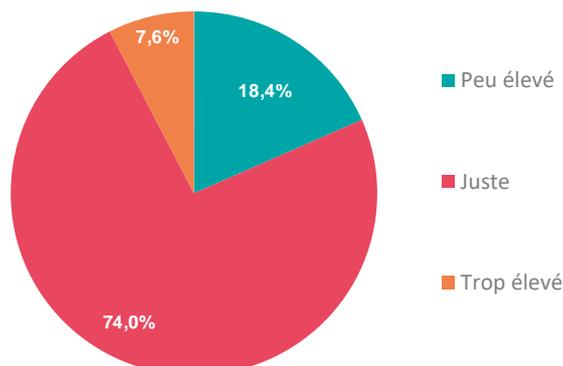


Comment jugez-vous :

❖ La qualité de l'accueil des familles à l'arrivée et/ou au départ de votre enfant ?

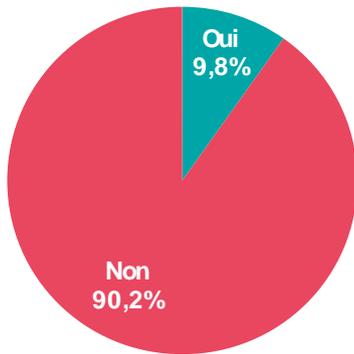


❖ Le coût des frais de participation aux temps périscolaires ?

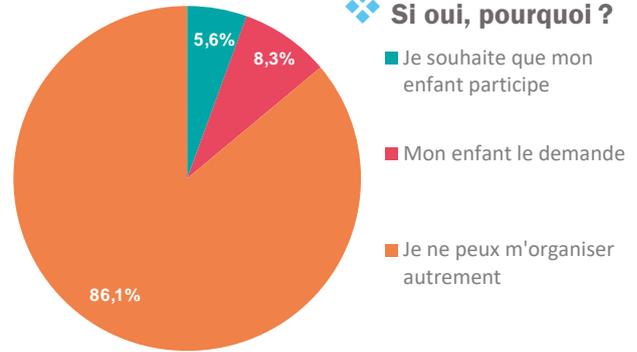


LE MERCREDI

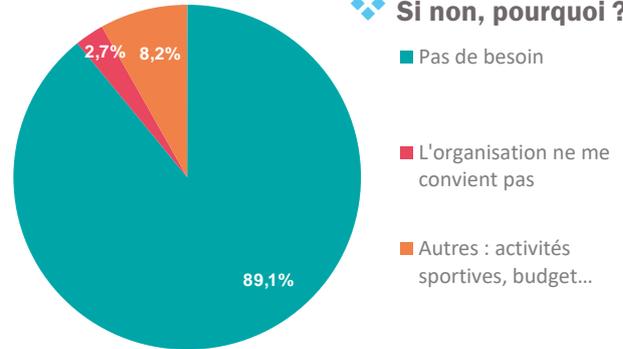
❖ Votre enfant fréquente l'accueil de loisirs du mercredi ?



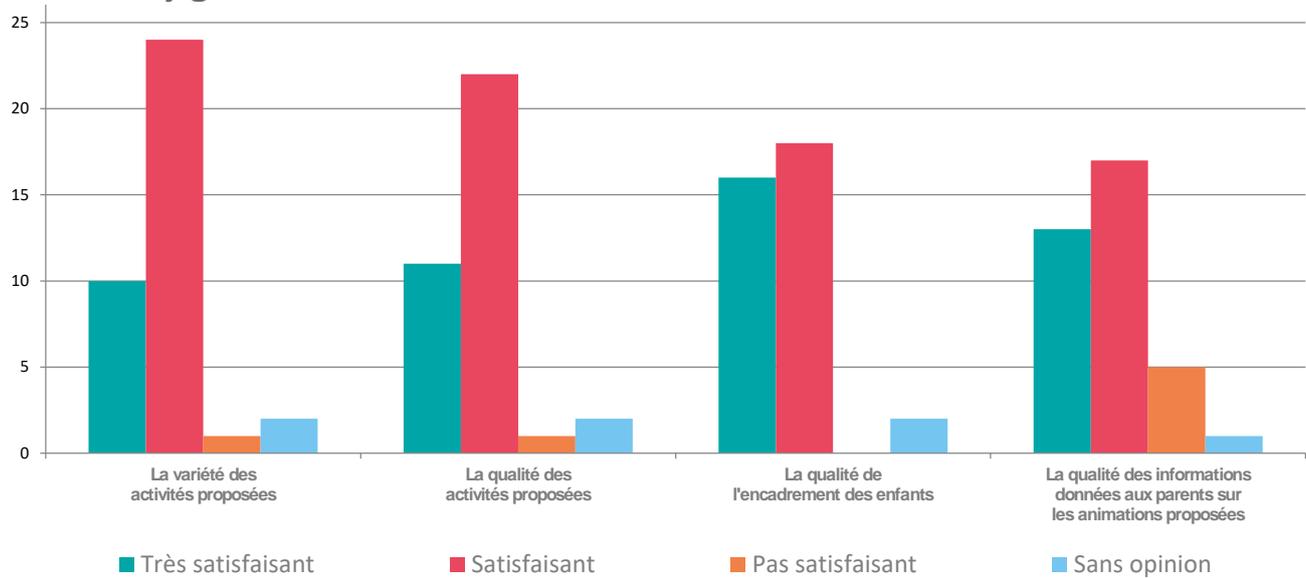
❖ Si oui, pourquoi ?



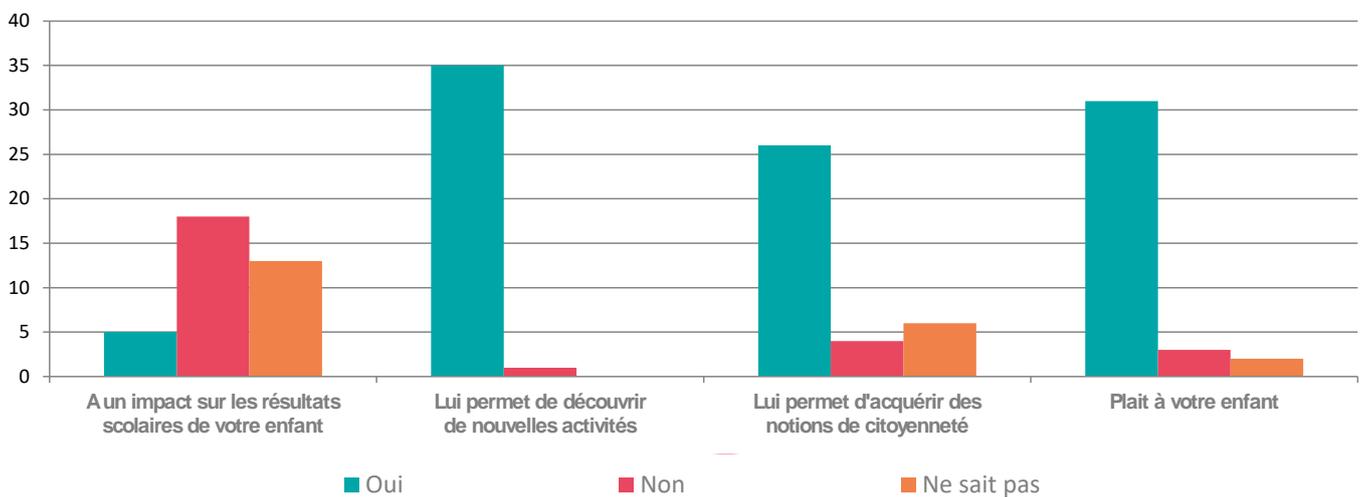
❖ Si non, pourquoi ?



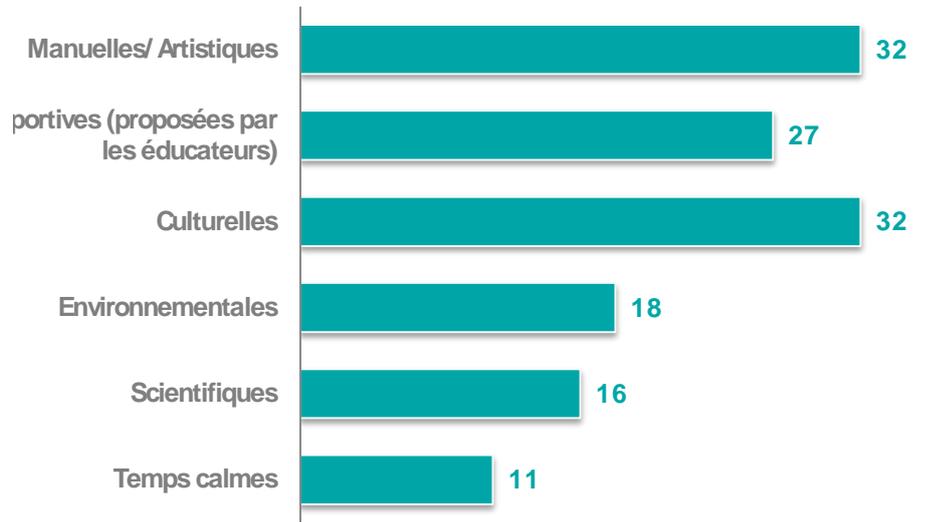
❖ Comment jugez-vous :



❖ Diriez-vous que la participation aux activités du mercredi :

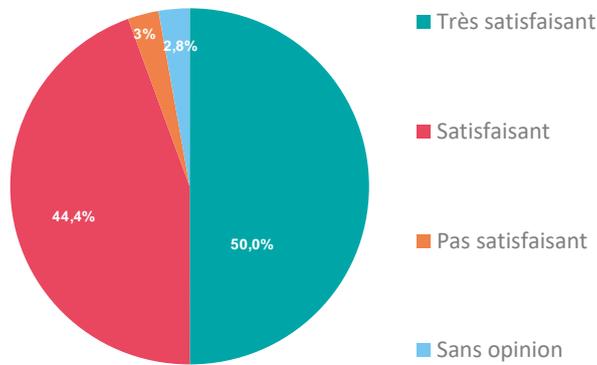


❖ Quelles activités préfère votre enfant ?

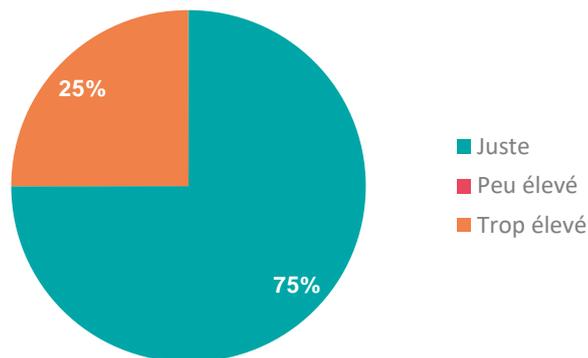


Comment jugez-vous :

❖ La qualité de l'accueil des familles à l'arrivée et/ou au départ de votre enfant ?

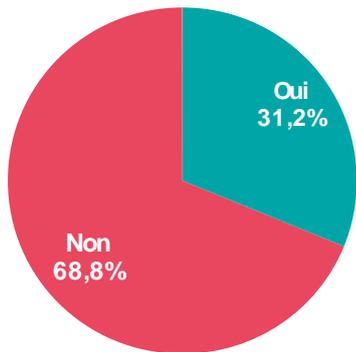


❖ Le coût des frais des accueils de loisirs ?

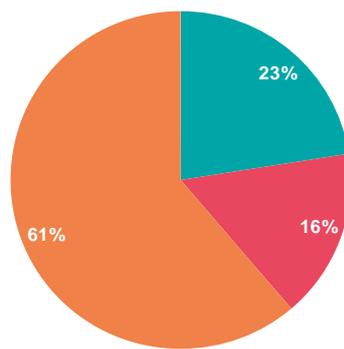


LES TEMPS EXTRASCOLAIRES-VACANCES

❖ **Votre enfant fréquente les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires ?**

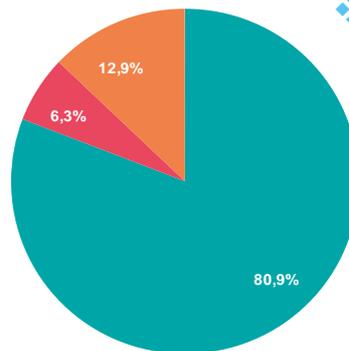


❖ **Si oui, pourquoi ?**



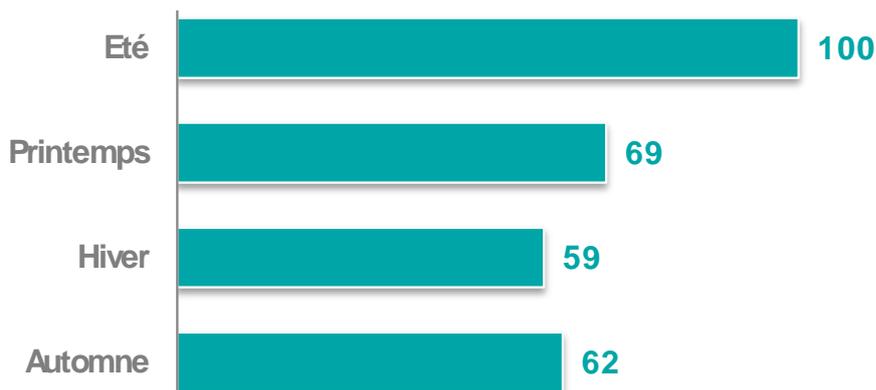
- Je souhaite que mon enfant participe
- Mon enfant le demande
- Je ne peux m'organiser autrement

❖ **Si non, pourquoi ?**

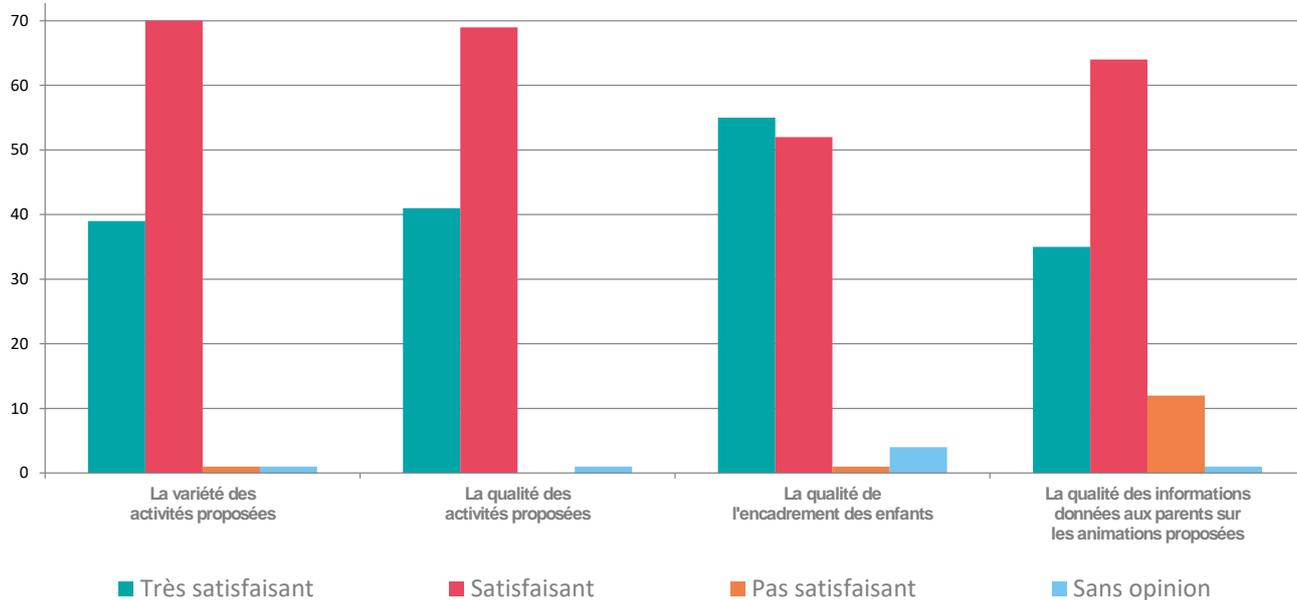


- Pas de besoin
- L'organisation ne me convient pas
- Autres : Budget, mon enfant ne le souhaite pas, enfant trop jeune...

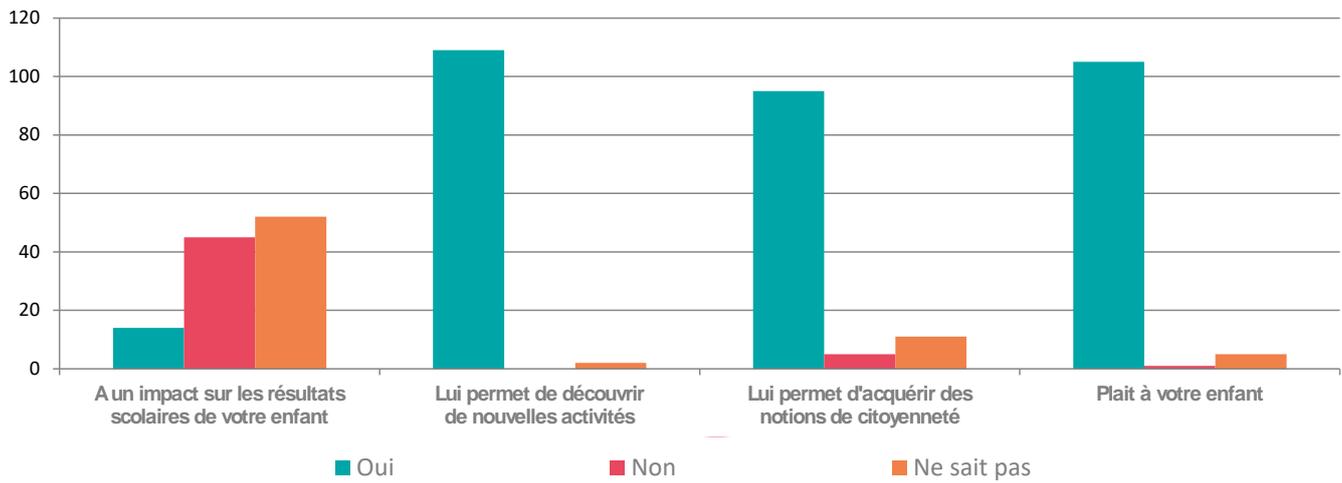
❖ **à quelle(s) période(s) ?**



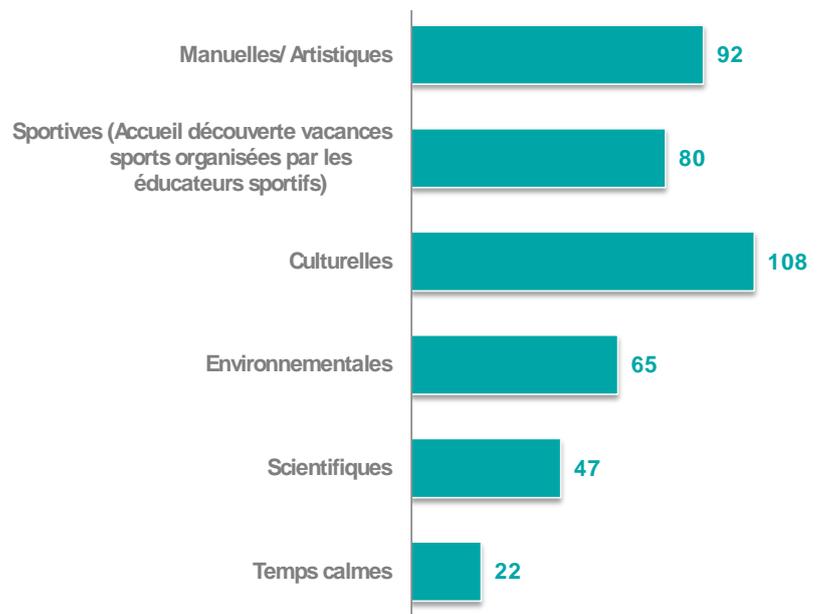
❖ **Comment jugez-vous :**



❖ Diriez-vous que la participation aux activités extra scolaires :

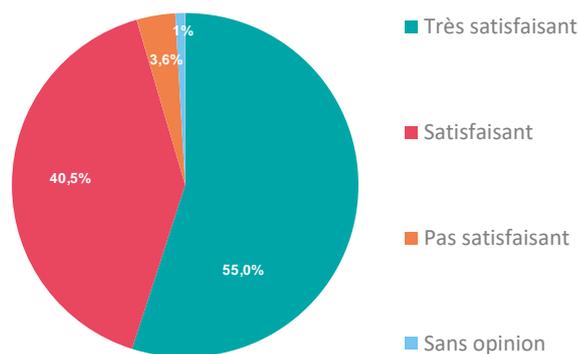


❖ Quelles activités préfère votre enfant ?

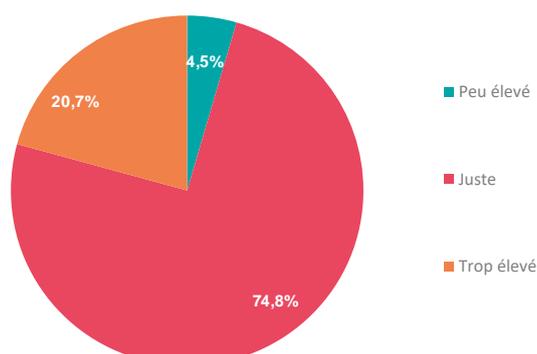


Comment jugez-vous :

❖ La qualité de l'accueil des familles à l'arrivée et/ou au départ de votre enfant ?

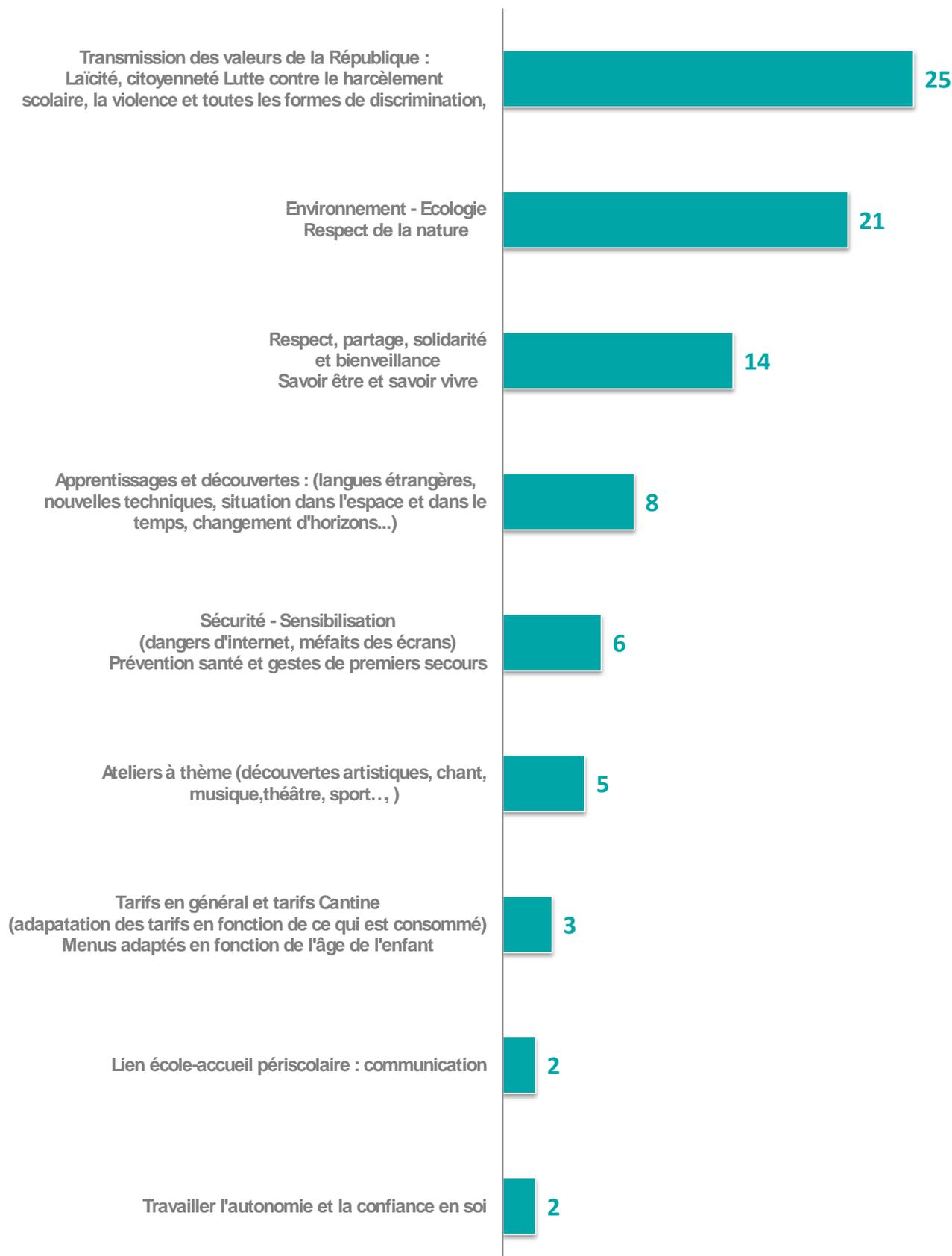


❖ Le coût des frais de participation aux accueils de loisirs vacances ?



Vos PROPOSITIONS POUR DEMAIN

❖ Selon vous, quel autre levier pourrait être abordé ?



❖ **Quelles sont, selon vous, les ressources locales qui pourraient être plus exploitées sur nos temps péri et extra scolaires ?**

● **Activités sportives et de plein air :**

- Randonnée, bivouac, escalade
- Sorties en forêt, montagne, réserves naturelles, lacs
- Rafting
- Parc animalier
- Jardinage
- Découverte de la faune et la flore
- Nettoyage des berges du Gave
- Journées écologie
- Sports mécaniques
- Equitation

● **Découverte de la culture locale et du patrimoine**

- Histoire de Lourdes et de la vallée
- Traditions locales
- Sites historiques

● **Découverte du monde agricole**

- Visite de fermes pédagogiques
- Rencontre avec les producteurs Locaux
- Visite chez un maraîcher

● **Visite de sites touristiques :**

- Bois de Lourdes
- Pic du Jer
- Golf de Lourdes
- Lac de Lourdes
- Château fort

● **Echanges :**

- Rencontre avec les associations locales
- Intervention des partenaires locaux
- Correspondance avec d'autres écoles
- Maisons de retraite, activités intergénérationnelles
- Découverte de métiers avec intervention des professionnels
- Visite des serres municipales
- Partage des connaissances et savoirs des parents avec les animateurs et les enfants

● **Autres :**

- Médiathèque
- Gymnases et stades
- Complexe aquatique

❖ **Quelles actions vous intéresseraient sur les temps périscolaires et les mercredis ?**

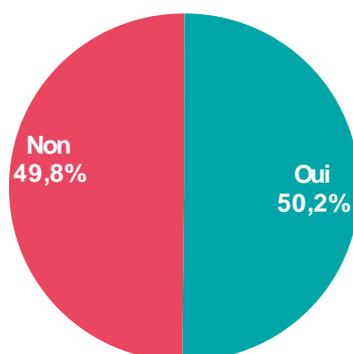
- Loisirs créatifs
- Couture, tricot
- Travaux manuels
- Rallye photo
- Chasse au trésor
- Résolution d'énigmes
- Relooker la cour d'école
- Bricolage
- Photographie
- Jardinage
- Activités Ludiques
- Jeux éducatifs
- Ateliers avec accompagnement et participation des parents
- Echanges avec des enfants d'autres pays (cuisine, culture et traditions)
- Activités intergénérationnelles
- Sensibilisation aux méfaits de la drogue
- Sensibilisation au harcèlement scolaire
- Activités culturelles et artistiques
- Dessin
- Musique
- Théâtre
- Danse
- Cirque
- Chant
- Activités sportives
- Ski
- Yoga
- Méditation
- Gymnastique douce
- Astronomie
- Découvertes scientifiques
- Initiation aux langues étrangères

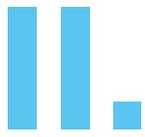
- Initiation à l'écologie
- Fabrication de produits zéro déchet
- Sensibilisation au respect de l'environnement
- Découverte de métiers avec intervention de professionnels
- Prévention routière
- Découverte du patrimoine local
- Découverte de l'artisanat local
- Initiation au secourisme
- Sensibilisation à l'esprit d'équipe, l'entraide
- Activités nature
- Activités type scoutisme, esprit d'équipe et non compétition
- Visites et sorties en montagne
- Découverte de la faune et la flore

❖ **En plus des actions suggérées sur les temps périscolaires et du mercredi, quelles actions préconiserez-vous sur les temps de vacances scolaires ?**

- Activités cuisine incitant à manger sainement
- Sorties plage au Pays basque,
- Jeux d'eau
- Vacances à la ferme
- Vacances sportives
- Activités manuelles autour du travail du bois
- Activités avec participation des familles

❖ **Dans le cadre des accueils de loisirs, seriez-vous intéressés par des mini séjours (1 à 3 nuitées) ?**

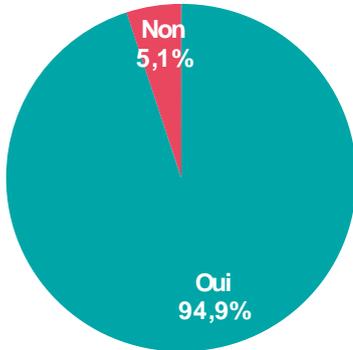




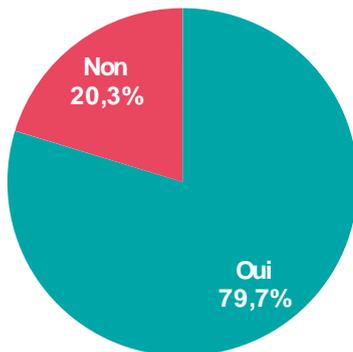
ÉVALUATION DU PEdT PAR LES PROFESSIONNELS

(79 RÉPONSES SOIT 66,4%)

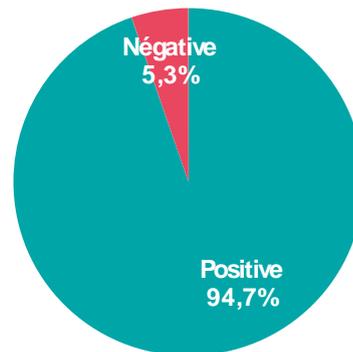
❖ Avez-vous eu connaissance de l'existence de ce PEdt ?



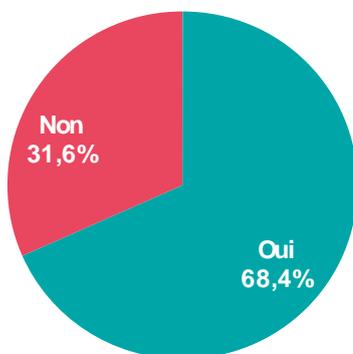
❖ Sa mise en place a-t-elle impacté votre activité professionnelle ?



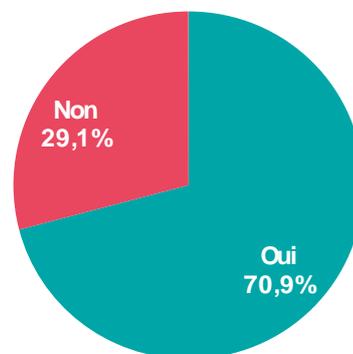
❖ Si oui, de façon :



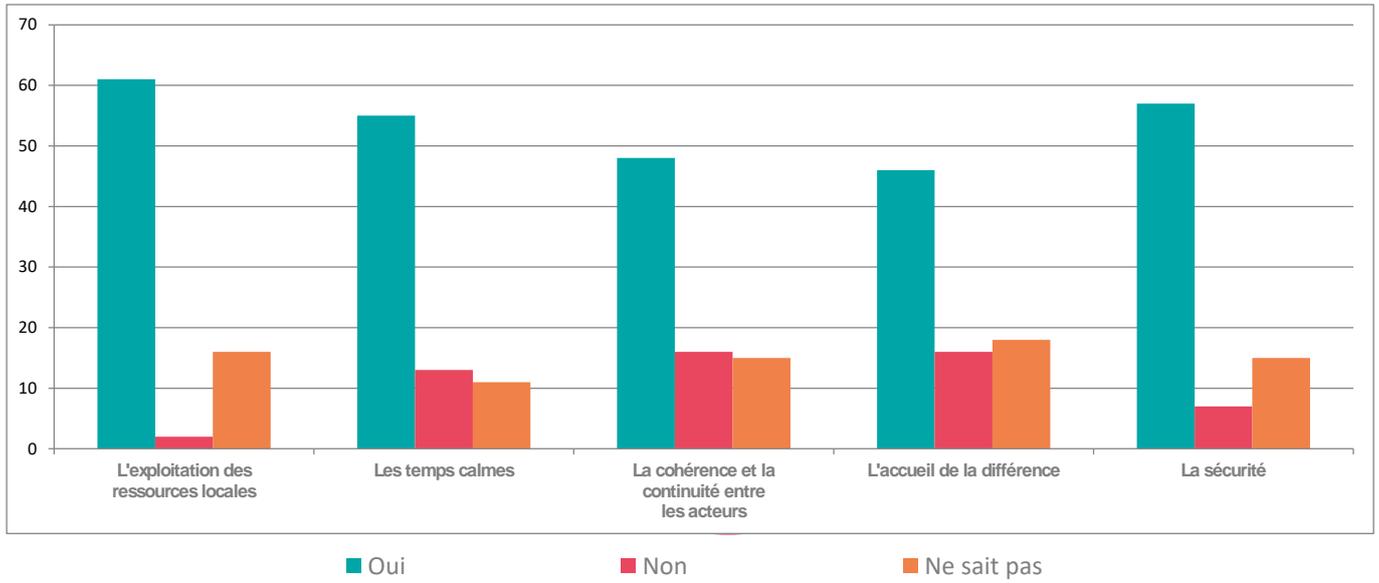
❖ Pensez-vous avoir joué un rôle dans ce PEdT ?



❖ Avez-vous eu connaissance des spécificités éducatives des différents intervenants ? (enseignants, atsem, animateurs, Etaps...)



◆ Pensez-vous que le PEdT a répondu aux 5 axes fixés ?

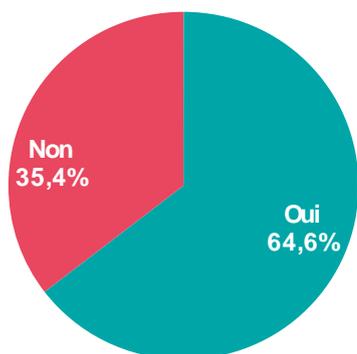


Jardin intérieur réalisé par les enfants périscolaire St Pé de Bigorre

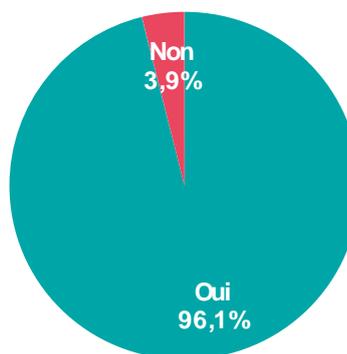


LE PÉRISCOLAIRE

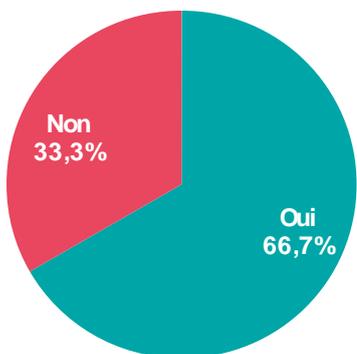
❖ Intervenez-vous durant les temps périscolaire ?



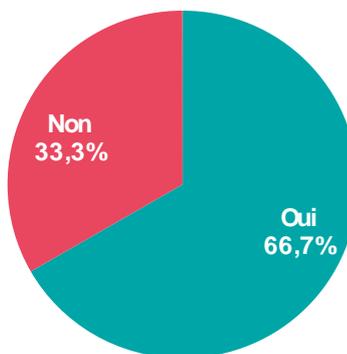
❖ Connaissez-vous les procédures de transition entre les temps scolaires et périscolaires ?



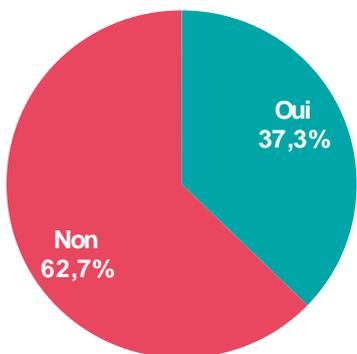
❖ Ces temps de transition ont été réfléchis en amont par l'ensemble de la communauté éducative ?



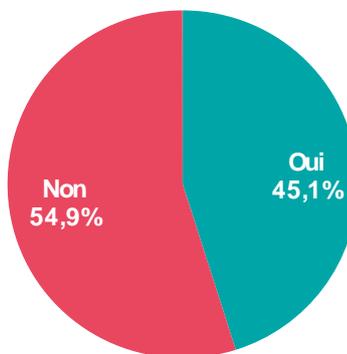
❖ Selon vous, y'a-t-il une complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires ?



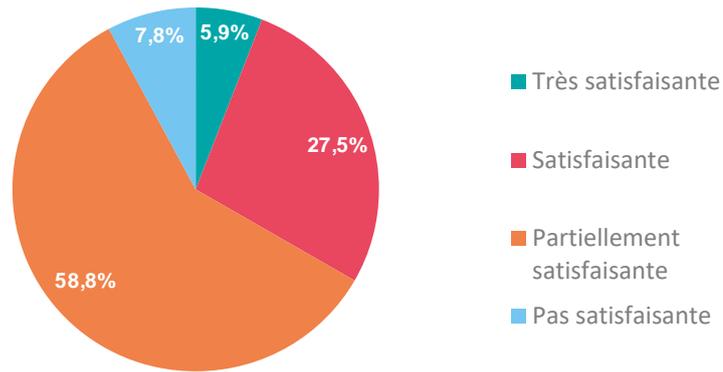
❖ Avez-vous déjà mené un projet coopératif scolaire/périscolaire ?



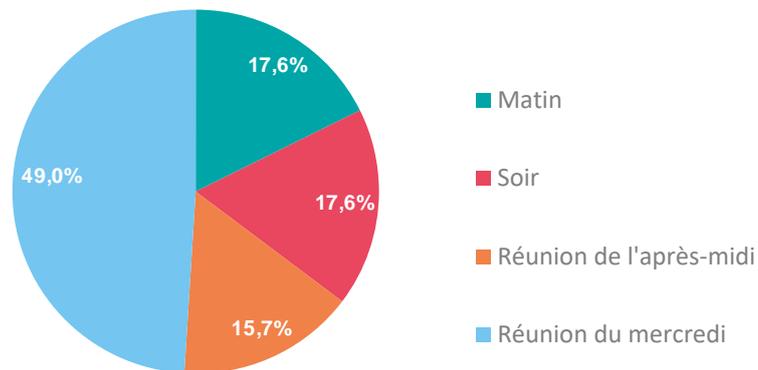
❖ Le PEdT a-t-il conduit à des changements sur les partenariats entre acteurs éducatifs (enseignants, atsem, animateurs, ETAPS, intervenants) ?



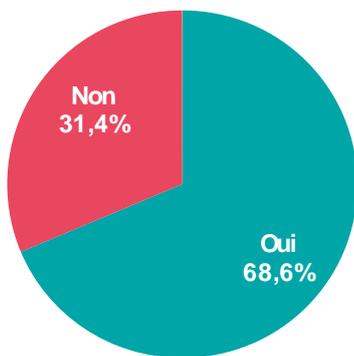
❖ **Selon vous, la coopération avec les autres acteurs éducatifs** (enseignants, atsem, animateurs, ETAPS, intervenants...) **est** :



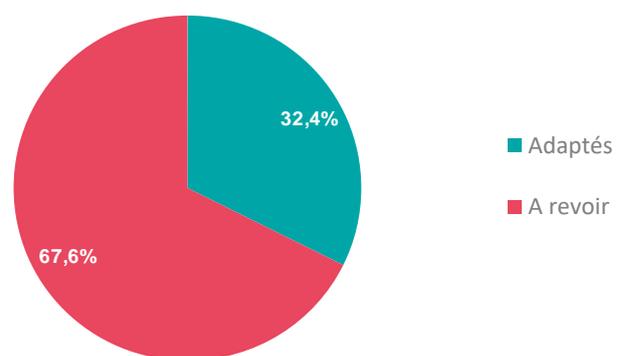
❖ **Quels sont les temps les plus favorables à vos échanges ?**



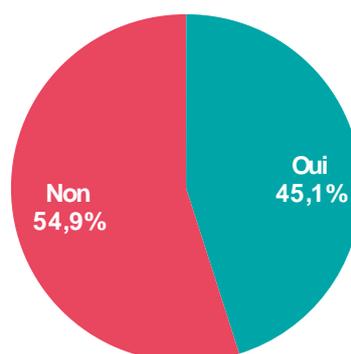
❖ **Travaillez-vous avec des outils communs scolaires/périscolaires** (charte, conventions de partage de locaux, de matériel...)?



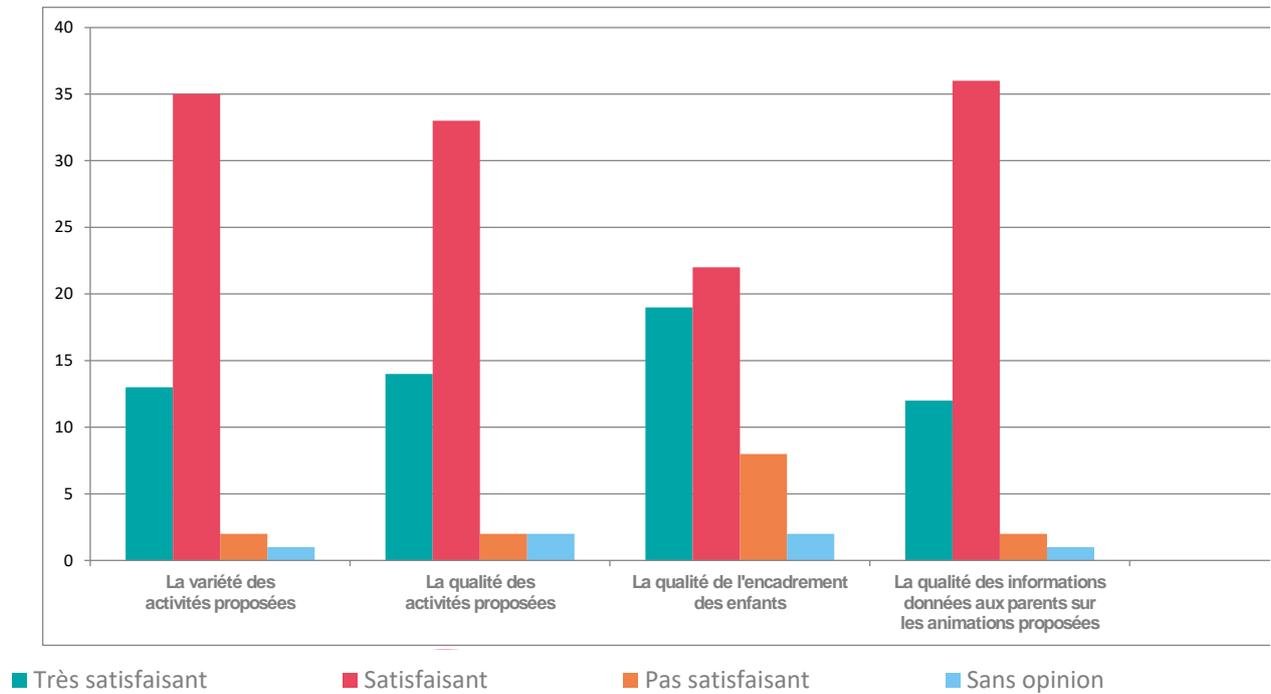
❖ **Si oui, sont-ils ?**



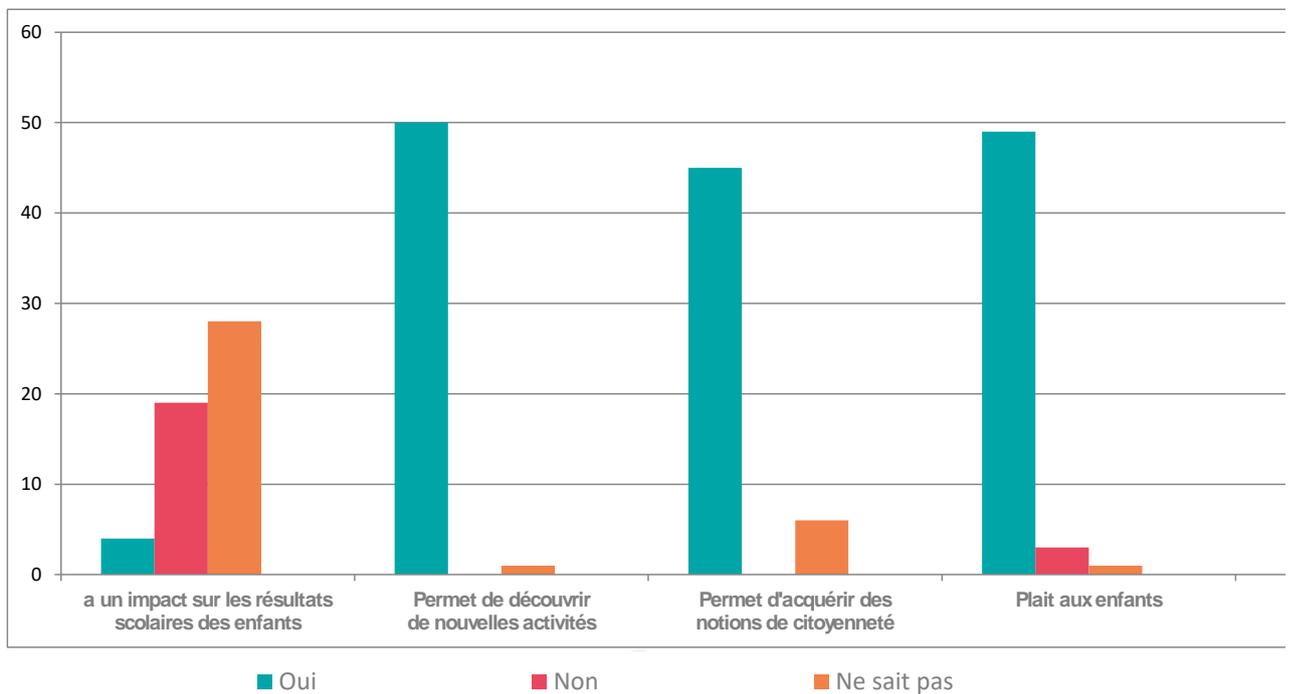
❖ **Le PEdt a-t-il opéré des changements sur les contenus des activités proposées ?**



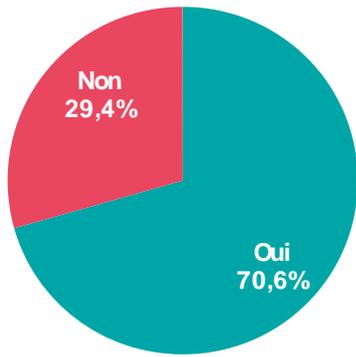
Comment jugez-vous ?



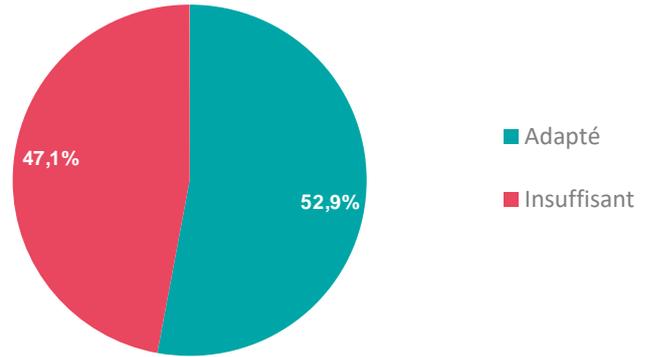
Selon vous, la participation aux activités périscolaires :



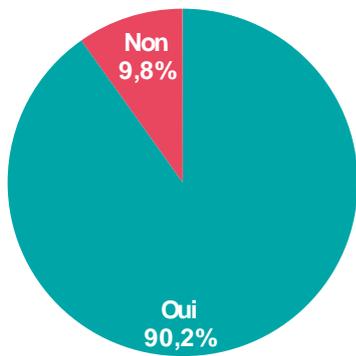
❖ Etes-vous satisfait des espaces de travail qui vous sont dédiés ?



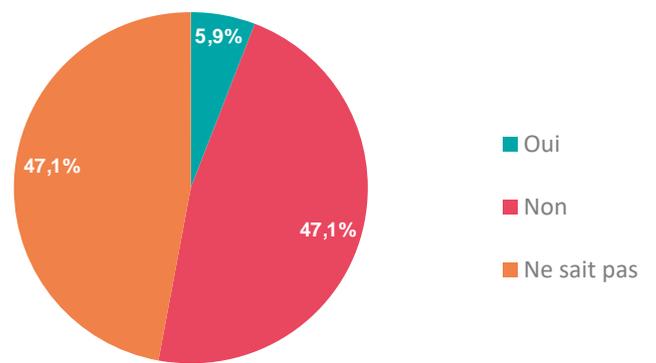
❖ Comment jugez-vous le taux d'encadrement lors des temps périscolaires ?



❖ L'organisation des temps périscolaires prend-elle en compte les besoins de l'enfant ?



❖ Pensez-vous que les familles soient plus impliquées sur les temps périscolaires depuis la mise en place du PEdt ?

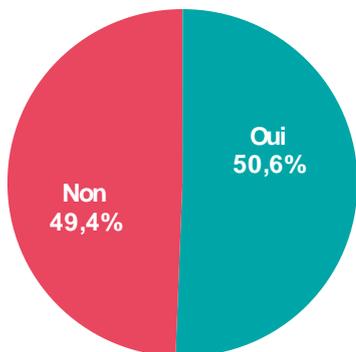


Animation périscolaire de St Pé de Bigorre ▼

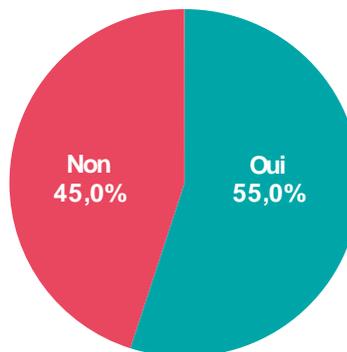


LES ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDIS/VACANCES)

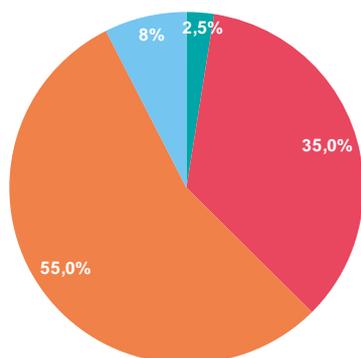
❖ Intervenez-vous dans les accueils de loisirs ?



❖ Le PEdT a-t-il conduit à des changements sur les partenariats entre acteurs éducatifs (enseignants, atsem, animateurs, ETAPS, intervenants) ?

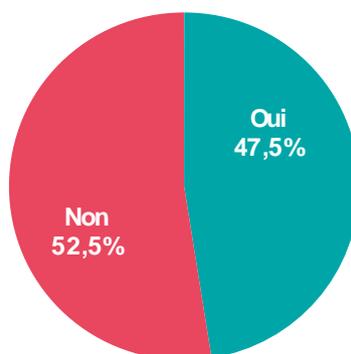


❖ Selon vous, la coopération avec les autres acteurs éducatifs est :

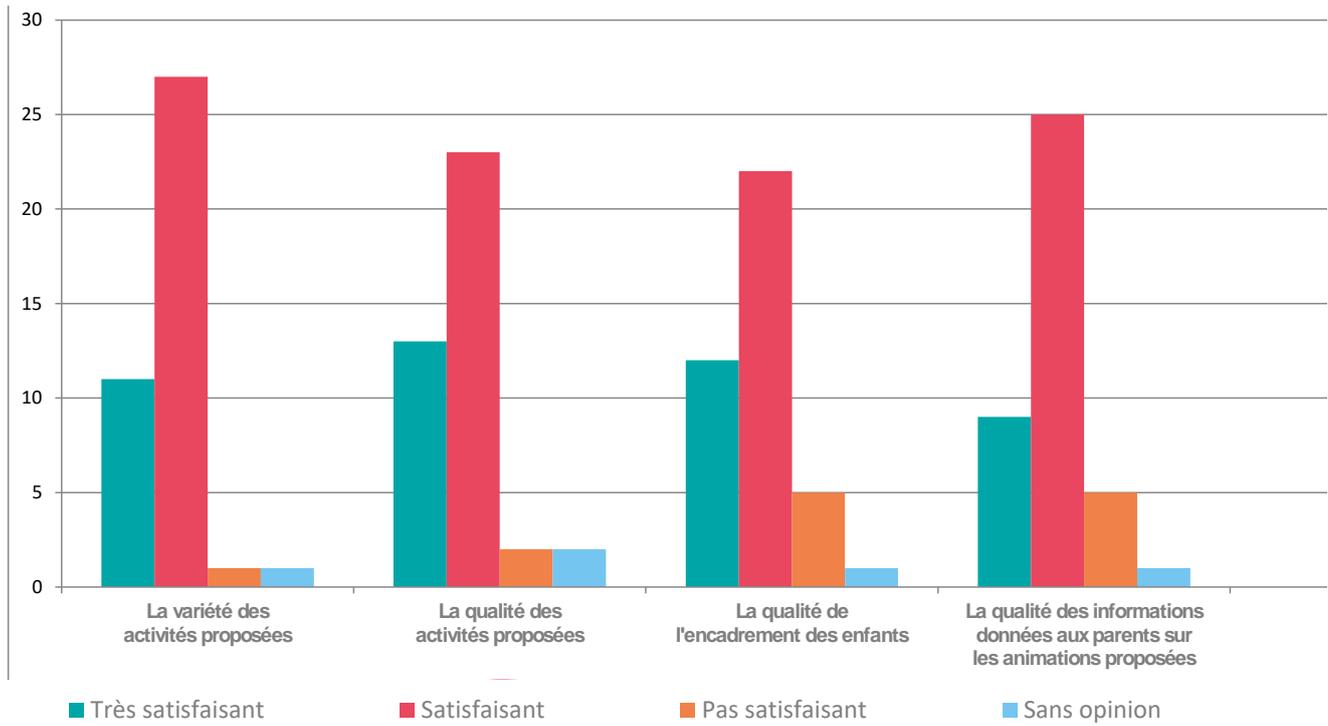


- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Partiellement satisfaisante
- Pas satisfaisant

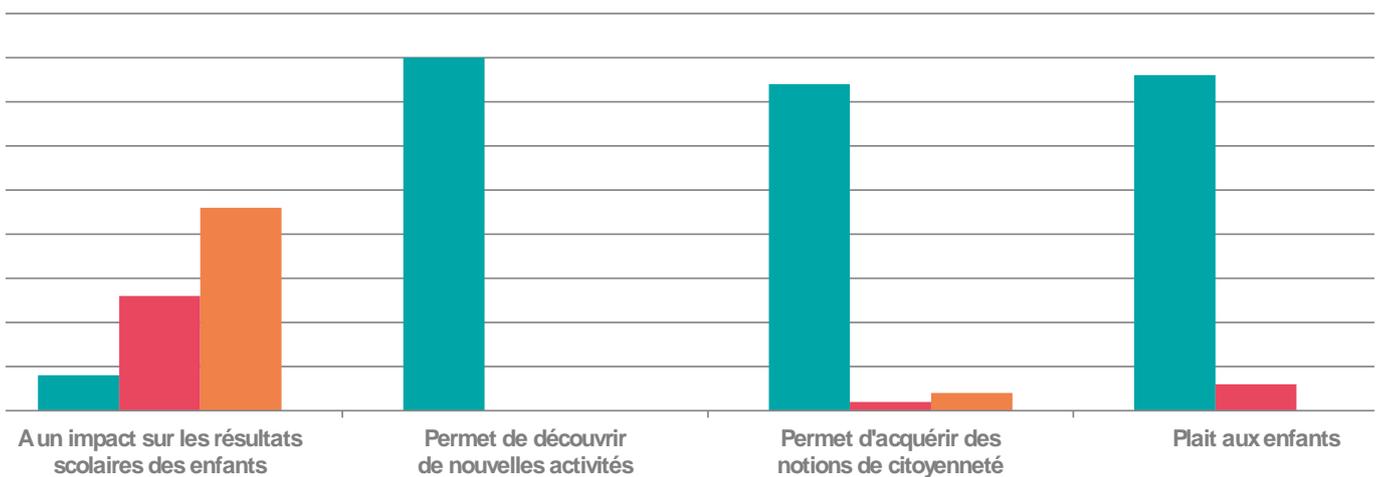
❖ Le PEdT a-t-il opéré des changements sur les contenus des activités proposées ?



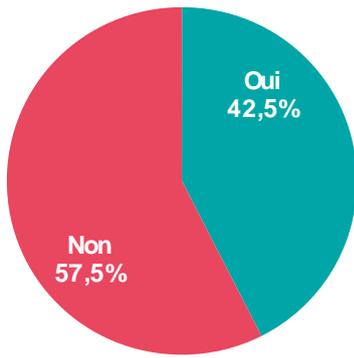
Comment jugez-vous ?



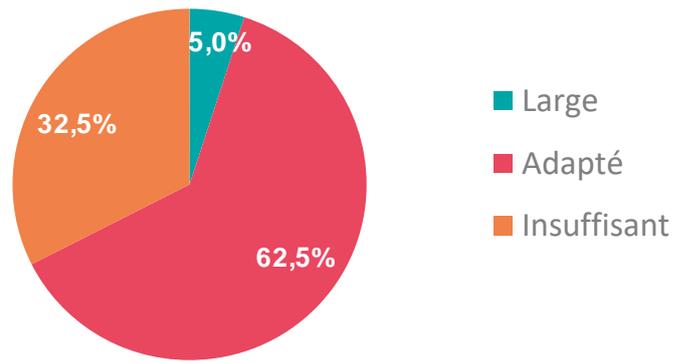
Selon vous, la participation aux accueils de loisirs :



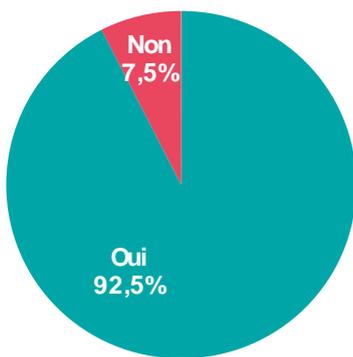
❖ Etes-vous satisfait des espaces de travail qui vous sont dédiés ?



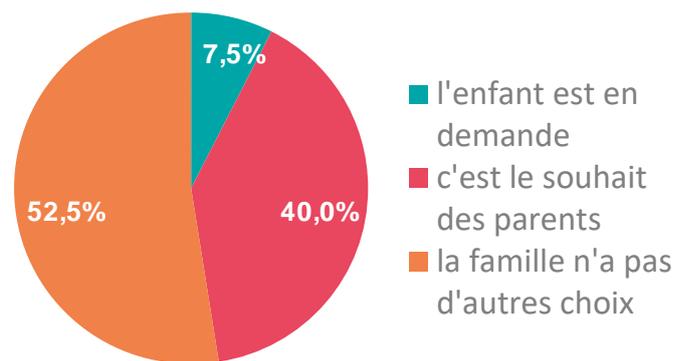
❖ Comment jugez-vous le taux d'encadrement lors des accueils de loisirs ?



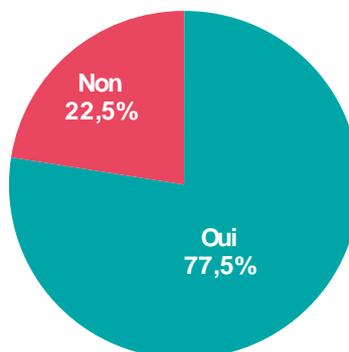
❖ L'organisation des accueils de loisirs prend-elle en compte les besoins de l'enfant ?



❖ Selon vous, les enfants fréquentent les accueils de loisirs car :



❖ Selon vous, la communication sur les projets auprès des familles est suffisante ?



Vos PROPOSITIONS POUR DEMAIN

❖ Selon vous, quel autre levier pourrait être abordé ?

- Accueil de la différence
- Le vivre ensemble
- Nature environnement bien être santé entraide
- Protection et préservation de l'environnement, citoyenneté, bien-être /santé (sport et alimentation), art et culture
- L'éco-citoyenneté
- Harcèlement, citoyen de demain, sécurité affective et morale de l'enfant (Savoir si l'enfant a dormi, mangé et si nous devons lui mettre un déjeuner à disposition)
- Entraide, protection de l'environnement
- Emmener les enfants à leur propre opinion : esprit critique. Favoriser l'autonomie.
- Les besoins de l'enfant
- Respect mutuel (enfant/adulte) et le vivre ensemble
- Les droits de l'enfant
- Notion sur la protection de l'environnement
- Meilleure connaissance de la question environnementale
- Ecologie
- Bienveillance

❖ Quelles sont selon vous les ressources locales qui pourraient être plus exploitées sur les temps péri et extra scolaires ?

- Plus de sorties
- CPIE
- Coach sportif ainsi que nutritionniste
- Symat
- Producteurs locaux pour la confection de goûters fournis par le Simaje
- Associations sportives
- CPIE, réserve du Pibeste, PLVG, SYMAT, AJA(asso, jeunes agriculteurs), associations sportives et culturelles de la ville de Lourdes, producteurs et commerçant locaux.
- La différence la découverte du patrimoine locale
- Les ressources touchant les milieux ruraux : jardins, fermes , grainothèque, découverte de la nature
- Les montagnes
- Montagne (Beout, Pic du Jer...) Château (pourquoi payant pour nous), les halles, le lac de Lourdes ...
- Partenariat avec les associations
- Travailler avec les employés municipaux (serres, atelier menuiserie)
- Le bio local
- Les associations
- L'échange
- Ressources locales bien utilisées
- Les associations locales : culturelles, associatives, environnementales
- Activités et découverte des sites naturels.
- Nos ressources environnementales comme des intervenants nature afin de sensibiliser les enfants au développement durable

❖ Quels freins liés au PEdT rencontrez-vous dans votre quotidien professionnel ?

- La cohérence et la continuité entre les acteurs
- Les barrières à cause de la Covid
- Accueil de la différence nous n'avons pas les billes pour gérer des enfants avec trouble du comportement ou autre des formations sont nécessaires.
- Temps calme soucis des locaux pour le péri-scolaire.
- Absence de moyens pour certains axes
- Manque de temps de préparation sur les différents temps péri et extra scolaires
- La communication avec les enseignants
- Communication avec les enseignants aucun partenariat avec eux même pour les enfants en difficultés
- Budget
- Le temps et le manque de locaux

- Certains axes ne sont pas bien compris et non développés sur le terrain (sécurité et accueil de la différence)
- Manque de formation pour la sécurité et l'accueil de la différence
- Manque de formation pour la sécurité et l'accueil de la différence
- En tant qu'ATSEM, l'animation n'est pas adaptée. Surcharge de travail allant à l'encontre du bien-être de l'agent qui est donc moins opérationnel
- La cohérence et la continuité entre les acteurs

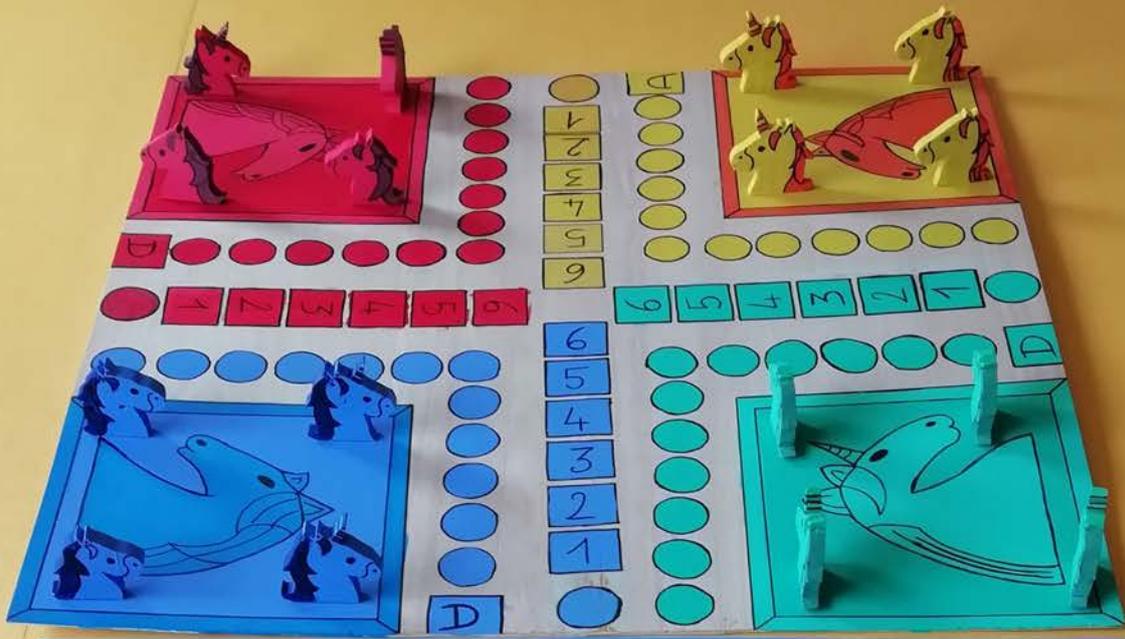
❖ Quels leviers liés au PEdT facilitent votre quotidien professionnel ?

- Les temps calmes
- Enrichir le quoi organiser et comment
- Avoir un cadre posé afin d'être guidés sur nos projets.
- Cadre référent, repère dans l'élaboration des projets
- Des axes à suivre pour monter des projets d'animation
- Les différents axes qui sont en lien direct avec le développement de l'enfant
- C'est un support
- Document repère
- Exploiter les ressources locales
- Une coopération plus ou moins contrainte car limitée par un planning chargé
- La coopération et l'ouverture

❖ Avez-vous d'autres commentaires à nous transmettre ?

- La reconnaissance et l'écoute
- Organisation de la journée de l'enfant respectant son rythme et ses besoins
- Afin de mieux suivre les différents projets, l'idéal serait de positionner en deux les animateurs :
 - périscolaire/mercredi
 - périscolaire/ petites vacances
 ce qui allégerait la charge de travail
- Avoir des axes qui concernent les remontées de terrain et qui concernent les enfants directement
- Le fait d'être sur tous les temps, périscolaires, plan mercredi et extrascolaire est compliqué à gérer
- Les enfants passent trop de temps dans les structures d'accueil, les plages d'accueil sont trop larges
- Le manque de locaux dans les écoles
- Avoir un lieu dédié uniquement au temps extrascolaire





- Cases 3-40: Répète "A l'abordage" en prenant une voix de perroquet
- Cases 7-22-55: Mille Sabords! Recule d'une case
- Cases 10-49-53: Bravos-tous de combat! Lance le dé. Si tu fais un 6, tu gagnes le droit de rejouer
- Cases 13: Sacre bleu, tu t'es trompé de cap! Rebrousse sur la case 9
- Cases 16-17: Duel avec le pirate de droite. Lancez le dé à tour de rôle. Le plus gros score gagne le droit de donner un gage
- Cases 20-21: Tes superbe boîtes de Capitaine te permettent de prendre un rascasse qui te mène à la case 29
- Cases 25: Tu reçois un message surprise du capitaine Sparrow qui t'ordonne d'arrêter jusqu'à la case 28
- Cases 32: Grâce à ton expertise, le murc évite les rochers. Avance de 2 cases
- Cases 35: Tu dors en tête-à-tête avec le capitaine. Passe ton tour
- Cases 43: Tu es su attraper les meilleurs vents. Avance de 3 cases
- Cases 45: Tes superbes boîtes de Capitaine te permettent de prendre un rascasse qui te mène à la case 57
- Cases 52: Une fausse carte t'as mené jusqu'à l'île des maudits. Tu y restes. Pour reprendre la mer, tu dois faire un 5 ou 6

